Bureaux de VENTE: rue Centrale, 34

LYON

ÉDITION DU SOIR

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 34

ANNONCES ANGLAISES 30 c. la ligne.

ADMINISTRATION BY BURBAUX 41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41 *1883*>

Rédacteur en chef: A. SCHNÉEGANS Ancien député du Bas-Rhin.

PRIX DE L'ABONNEMENT Ville de Lyon...... Trois meis : 9 fr. Six meis : 18 fr. Un an : 36 fr. Département du Rhône 10 fr. 20 fr. 40 fr. Autres départements.. 12 fr. 46 fr. 23 fr. Pour l'Etranger, le port en sus. Les Abennements partent du 1e et du 16 de chaque mois.

THENESY

Gérant:

Le prix de l'abonnement est payaole d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant. — Toute lettre non affran-chie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RECLAMES BY PAITS DIVERS 1 fr. la ligne.

NOUVELLES DU JOUR

L'entrevue des délégués des deux centres et la démarche des diverses tractions de la droite auprès de M. Thiers sollicitent plus particulièrement aujourd'hui l'attention pu-

Il ne paraît pas que la rupture qui a eu lieu à la suite des déclarations si nettes de MM. le général Chanzy et l'amiral Jaurès, entre le centre droit et le centre gauche, ait pu s'opérer sans que le contre-coup s'en fit prompte-

ment sertir au sein de ce dernier groupe.
Plusieurs membres du centre gauche font egalement partie, on le sait, de la réunion du contre droit, et ils ne pouvaient manquer de reprendre, pour leur propre compte, la tenta-tive malheureuse des coryphées de l'orléanisme. C'est ce qu'ont fait, au nom de cette fraction conservatrice, qui va et vient, sans pouwoir se fixer, de la République provisoire à la monarchie constitutionnelle et de la monarchie constitutionnelle à la République provisoire, MM. Aclocque, Antonin Lefèvre-Pontalis, de Lasteyrie et Délille. Dans la réunion, où les délégués du centre gauche avaient à rendre compte de leur entrevue avec leurs collègues du centre droit, le parti de la conciliation, que représentent ces honorables députés, s'est efforcé de démontrer que l'on s'exagérait les difficultés d'une action commune des deux centres, et qu'on avait eu tort de repousser les avances du centre droit. Hàtons-nous d'ajouter que la majorité de la réunion s'est énergiquement prononcée dans le même sens que son bureau, et, sans se refuser à de nouveaux essais d'entente avec le centre droit, a déclaré qu'elle ne songeait point à abandonner le programme, " tout pratique et politique ", qui fait la raison d'être du centre gauche.

On sait, d'ailleurs, que le centre droit s'était déjà abouché avec les autres fractions de la droite, et que la résolution de faire une démarche auprès du président de la République a été arrêtée et mise à exécution hier.

Nous apprécions plus loin le caractère et la portée de cette agitation royaliste, à laquelle e président de la République a su opposer une fermeté de langage et une dignité patriotique qui nous paraissent d'un excellent au-

Bien qu'on ignore encore les détails de l'entrevue, on sait par une note du Journal des Débats que les délégués de la droite n'ont pu s'entendre avec M. Thiers sur les véritables conditions d'une politique conservatrice.

" Ils le regrettent, ajoute la note, mais ils toute liberté pour les défendre. Personne ne se meprendra sur le sens de

cette déclaration qui n'a d'autre but que de masquer une prudente retraite. Quant aux menaces que renferme le dernier paragraphe, elles n'intimideront personne; elles auront du moins ce premier résultat, — nous l'espérons, que tous ceux qui ont à cœur de voir mener à bien les négociations engagées avec l'Allemagne et de rendre au pays pleine possession de lui-même, se serreront avec une energie nouvelle autour du gouvernement, dont l'illustre chef vient d'affirmer avec plus d'éclat que jamais sa fidélité et son dévoûment à la

Sur cette question brûlante de l'évacuation, nous trouvons encore aujourd'hui dans le lemps quelques indications qu'il nous parait ulile de reproduire. Voici, d'après notre constère, où en seraient les choses :

" On peut des à présent regarder comme tertain que l'évacuation sera successive et roportionnelle. Le délai accordé pour le paiement du premier milliard expirerait le 15 févier 1873. Neanmoins le gouvernement prusgen consentirait à évacuer la Marne et la Haute-Marne immédiatement après le paiement de 500 millions.

" Cette somme de 500 millions serait vere presque immédiatement et avant l'ouverpaiement, le ministre des sinances a déjà né-80cié l'achat de traites sur les places d'An-

gleterre et d'Allemagne. "On aurait pour le paiement du deuxième milliard toute l'année 1873, et l'année 1874

Pour le paiement du troisième.

"M. Thiers demande la réduction de l'armée d'occupation d'un tiers après le paiement de chaque milliard; mais le gouvernement allemand n'a pas encore consenti à une diminution de l'effectif de l'armée d'occu-

Quant à l'époque à laquelle s'ouvrirait l'em-prunt, elle serait, paraît-il, plus rapprochée qu'on ne l'avait supposé d'abord. L'Assemblée prenant ses vacances vers le milieu de juillet, leprojet lui scrait vraisemblablement présenté avant peu. Une fois voté, l'emprunt, — au dire des financiers, — devrait être immédiatement ouvert, par la raison que les mois d'août et de septembre ne seraient pas favorables à une émission, et que le renvoyer en octobre serait laisser pendant trois mois le marché des capitaux à la fois agité et paralysé.

On ajoute que les capitaux sont prèts, les dispositions excellentes, et qu'il y aurait, à attendre, plus à perdre qu'à gagner.

Nous ne relevons, dans le compte-reudu de la séance d'hier, d'autre particularité intéressante quel'adoption de la première partie d'un amendement du général Guillemaut, portant que le nombre des volontaires d'un an qui bénéficie-ront des dispositions inscrites à l'article 55, sera chaque année sixé « par département et en proportion du contingent. »

La seconde partie de l'amendement Guillemaut portant que le nombre total des engagés d'un an ne pourrait dépasser 23,000, a été rejetée par la Chambre, après avoir été combattue par M. de Bastard et par le ministre de la guerre.

L'article 55 a été ensuite adopté dans son ensemble, ainsi que l'article 56, sans autre incident notable.

Les journaux publient, d'après l'Osservatore romano, une longue lettre du pape au cardinal Antonelli. Le saint-père y proteste avec force contre le projet de loi annoncé par le gouvernement italien et portant suppression des ordres religieux à Rome. Jetant ensuite un coup d'œil sur la situation

générale, Pie IX repousse de nouveau toute

pensée de conciliation entre le pontificat et

le gouvernement usurpateur. " De Berlin, on mande que le Reichstag a adopté en troisième lecture le projet de loi relatif aux jésuites et autres congrégations similaires.

Un autre vote important a signalé la fin de la session actuelle du parlement allemand. Par 151 voix contre 100, le Reichstag a adopté la motion ayant pour objet de rendre le mariage civil obligatoire et de confier à l'autorité laïque la tenue des registres de l'état-

« Un grave désaccord n'a cessé de regner entre les delegues des groupes de la droite et M. Thiers, sur la conduite à tenir pour défendre efficacement les principes conservateurs. »

C'est en ces termes que s'exprime la dépêche qui rendait compte ce matin | le socialisme impérial, le principe conde l'entrevue du président de la République avec la députation de la droite et du centre droit.

Cette dépêche, dans sa première partie, constate la volonté très ferme de M. Thiers de maintenir la République et en même temps de poursuivre une politique conservatrice.

C'est ici, on peut l'affirmer sans crainte de se tromper, que nous touchons du doigt le motif du désaccord, signalé à la fin de ce télégramme.

politique conservatrice. Pour la droite, au contraire, celle-ci est incompatible avec toute forme de gouvernement autre que la monarchie.

En vérité! nous oublions bien vite en France! Nous oublions aussi vite encore notre propre histoire que l'histure de l'emprunt. On assure qu'en vue de ce | toire de nos voisins! et douze mois suffisent pour effacer de notre esprit les enseignements les plus terribles! A quelle époque de notre histoire un gouvernement eut-il à lutter contre une insurrection plus formidable que ne le fut celle de la Commune? A quelle époque un gouvernement dé-ploya-t-il plus d'énergie pour vaincre le désordre? A quelle époque l'ordre la France, et un monarque lui-même, triompha-t-il plus complétement? Or, eut-il une armée à sa disposition, ne ce gouvernement, vainqueur de l'in- pourrait rien pour arrêter le cataclys-

que l'on appelle « conservatrice? »

Et bien plus! ignorerions-nous l'histoire des peuples qui nous entourent, au point de ne pas savoir qu'il y a eu en Suisse, sous le régime républicain, des gouvernements auxquels les plus farouches « conservateurs » de la droite la plus extrême ne trouveraient assurément rien à reprocher, en fait de « po-litique conservatrice? » Mais non! quels que soient les enseignements de notre histoire la plus récente, un certain nombre d'entre nous préfèrent ne rien voir, ne rien apprendre; pour eux, la République ce sont toujours et uniquement les massacres de septembre, Ro-bespierre et Marat; pour eux, la moz-narchie, c'est toujours je ne sais quel narchie, c'est toujours je ne sais quel quelle n'a rien par elle-même et en soi, âge d'or des poètes, où, sous l'égide d'un prince vertueux et puissant, les barbatif ou de particulièrement horrinations vivent au sein d'une éternelle felicité, riches, heureuses, sans guerres ni révolutions.

Hélas! si la monarchie avait toujours été ce que plusieurs pensent, si dans cette forme de gouvernement, par l'effet d'une sorte de privilége merveil-leux, s'incarnait forcément le principe d'ordre, de liberté douce, d'universelle félicité, le principe « conservateur » en un mot, il est probable qu'il y aurait peu de républicains en ce monde et que tous les honnêtes gens voudraient être monarchistes. Seulement ce privilége n'appartient pas à la monarchie et la politique « conservatrice » ne s'incarne pas en elle. Ouvrez l'histoire, à la première page venne, et lisez!

Cette politique « conservatrice » il n'est pas une forme de gouvernement en laquelle elle s'incarne de préférence à une autre; et c'est là ce que tant d'esprits superficiels s'obstinent à ne pas comprendre. Un gouvernement peut être conservateur tout en s'appent République; et il peut être tout le un Bonaparte, empereur des Français, et vous verrez ce que deviendra, sous servateur!

Mais il y a plus! Les conditions peuvent être telles que, pour une nation, la véritable et plus sure garantie de l'ordre et de la « conservation » se trouve précisément et uniquement dans la forme républicaine. Et nous nous trouvons dans ces conditions.

La France a le bonheur de posséder trois familles de prétendants monarchiques. Ces trois espèces de prétentions, qui les neutralisera, qui les main-Pour M. Thiers, comme pour tous | tiendra à l'état inoffensif, si ce n'est un les esprits réfléchis, il n'y a absolument rien d'inconciliable entre la forme républicaine et ce que l'on appelle une gouvernement anonyme, ou plutôt le gouvernement du pays par le pays, publicaine et ce que l'on appelle une c'est-à-dire la République? Laissez, au tenir de l'Angleterre une garantie qui mette contraire, une de ces familles monter sur le trône vacant, « c'est la guerre civile, » M. Thiers le disait hier aux délégués de la droite, et nous nous demandons en quoi cette perspective peut sourire à ceux qui se disent les conservateurs par excellence?

Mais nous allons plus loin! Le pays, consulté à plusieurs reprises dans des élections partielles, a déclaré coup sur coup qu'il ne voulait pas de monarchie. Croyez-vous que ces électeurs soient des hommes de désordre? que les paysans de la Somme et du Nord rê-

surrection, a-t-on oublié déjà que ce me final. Mais aucun homme de sens fut un gouvernement républicain? Et, ne voudrait soutenir qu'il en soit ainsi; si on ne l'a pas oublié, comment est-il les électeurs, qui ont nommé des répossible que l'on vienne aujourd'hui publicains, sont des hommes qui tienidentifier virtuellement la politique | nent au maintien de l'ordre autant que conservatrice avec la seule forme mo- M. Bathie ou M. de Lorgeril lui-même; narchique, et dénier implicitement à la les agriculteurs du Nord et de l'Ouest République la faculté de maintenir l'or- ne sont pas gens à construire des bardre, de protéger la propriété, d'être ce ricades; ils ont envoyé à la Chambre des candidats forts en couleur, sans doute, mais pourquoi? — Parce qu'ils voient que la droite fait des voyages à Anvers, parce qu'ils ne veulent pas de nouveaux bouleversements, parce que le gouvernement qui a vaincu la Commune leur semble assez qualifié pour être accepté comme un gouvernement

« conservateur ». Nous voudrions que la majorité de l'Assemblée parvint enfin à raisonner droit comme ces paysans du Nord et de l'Ouest. En définitive, il ne dépend que des « conservateurs » que la République soit « conservatrice », comme ils disent. Qu'ils se groupent, qu'ils acceptent cette forme de gouvernement, lapilant; qu'ils cherchent enfin à devenir la majorité sous ce drapeau, et ils pour-ront faire de la République la chose la plus « conservatrice » qui se puisse ima-

Mais il est bien certain que s'ils per-sistent à bouder la République et si la majorité du pays se prononce en sa faveur, il faudra bien qu'ils en passent par où voudra la majorité qui se sera formée par leur abstention ou par leur inutile hostilité.

En somme, ce parti tient ses destinées dans sa main. Acceptant la République sans arrière-pensée, il peut devenir le grand parti tory de la France, et il acquerra sur les affaires l'influence que lui assure sa compétence. Refusant au contraire d'accepter la République, il se condamne à subir la politique de ses adversaires et il s'annihile de ses propres mains.

Nous trouvons dans le Journal de Genève d'iner d'interessantes informations concernant contraire, en s'appelant royaume ou la conference de l'Alabama. Le tribunal arbitral empire. Laissez revenir, par exemple, s'est reuni avant-hier à l'Hôtel-de-Ville de Genève. Le journal que nous citons est en mesure d'affirmer que " malgré le secret dont sont enveloppées ces conférences préliminaires, et quoique l'on ne puisse rien affirmer, les négociations sont plutôt en voie d'arrangement. "

On sait que les journaux français disaient ces jours-ci que l'on ne savait absolument rien de la marche des négociations; les renseignements suivants du Journal de Genève n'en sont donc que plus intéressants:

Un échange de dépêches a eu lieu entre les arbities et leurs gouvernements, et la difficulté actuelle ne se trouve en aucune manière dans le chisfre de l'indemnité; surtout il n'est nullement question des deux milliards de dollars dont ont parlé quelques journaux anglais et qui n'ont ja-mais existé, à ce qu'il paraît, que dans l'imagina-tion de leurs rédacteurs. Il s'agit bien plutôt, désormais toutes les puissances neutres à l'abri de réclamations ultérieures relativement aux vaisseaux ennemis qui pourraient s'équiper dans leurs ports. Or, une déclaration de cette nature de la part de l'Angleterre serait comme une reconnaissance tacite des torts que lui reproche l'Amérique, et la grande difficulté consisterait pour le moment à treuver une formule qui satisfasse l'Amérique sans être blessante pour l'Angleterre.

Une fois cette formule trouvée, le reste, c'està-dire la fixation de l'indemnité, sera chose relativement facile.

COURRIER DE PARIS

Paris, 20 juin.

Voici ce que je sais de plus nouveau sur l'é-

l'emprunt; deux départements seraient libérés après un paiement de 500 millions, et M. de Goulard s'occupe déjà d'acheter des traites dans ce but. Le point difficultueux consiste dans les proportions du contingent d'occupa-

M. Thiers demande qu'il soit diminué au fur et à mesure, et la Prusse refuse.

L'accident de Juvisy (ligne d'Orléans), qui vous aura été, je pense, annoncé par le télé-graphe, semble avoir été plus grave que ne l'ont donné les premières nouvelles. Il y aurait au moins six personnes de mortes et beaucoup de blessés; écrasement et brûlure. La Compa-gnie ne livrait pas, hier, ses informations aux journaux avec beaucoup d'empressement.

C'est décidement cette après-midi qu'a lieu la démarche de la droite auprès du président de la République. On me dit à l'instant même qu'un grand nombre de membres se sont joints à leurs délégués. Inutile remue-ménage! La droite fait ainsi les affaires de M. Thiers et de la République et je crois, en vérité, qu'elle n'est pas de force à faire autre chose. Je vous confirme, d'ailleurs, ce que je vous ai mandé de l'exageration des bruits en cours sur les nouveaux députés élus. Hier, un député du centre gauche m'a dit : " Mais Derégnaucourt, c'est moi. "— Et Jules Barni? — Très-modéré; ne l'a-t-il pas dit dans ses remerciements à ses électeurs? L'ordre dans la liberté. — Et Paul Bert! — Un peu plus avancé peut-être, mais cela n'empêche pas d'être raisonnable. D'ailleurs que voulez-vous? Ceux qui s'intitulent conservateurs ne veulent rien faire avec nous et prouvent tous les jours qu'à eux seuls ils ne peuvent rien.

Comme on le pensait, la gauche doit envoyer à M. Thiers une députation en réponse à celle du centre droit. On cite parmi les membres de cette délégation plusieurs députés que leurs rapports personnels avec le président désignent tout à fait pour s'aboucher avec lui; entre autres, MM. Ricard et de Maleville.

Hier, mercredi, ainsi que je vous l'avais annonce, a eu lieu à la questure de la Chambre le prémier dépôt des signatures pour l'enseignement obligatoire. Il y en avait 847,000, formant 115 ballots cachetés, et donnant une charge de 600 livres que portait une espèce de tapissière où avaient également pris place les membres du bureau de la ligue de l'enseignement, MM. Jean Macé, Ad. Lereboullet, E. Nus, Vauchez, etc. Vous trouverez dans tous les journaux les chiffres fournis par les différents centres de propagande. Ajoutez que la ligue a deja 100,000 nouvelles signatures entre les mains, et qu'on en attend encore d'au-

Versailles. Douze députés de toutes les fractions de la gauche et du centre gauche, MM. Scherer, Henri Martin, etc., le recoivent et font ouvrir à la voiture les portes de la cour de Maroc, au grand ébahissement des assistants qui ne savaient pas ce que signifiaient ces monceaux de papiers. L'émotion a été grande, même dans la droite. Les garçons du palais sont venus décharger les pétitions, les ent transportées au secrétariat, et reçu a été donné aux délégués de la ligue.

Au même moment se présentait à Versailles M. Louis Ulbach. Il avait déposé, au greffe du conseil de guerre qui l'a condamné dernièrement, une somme de 600 fr. pour être laissé en liberté sous caution jusqu'à ce qu'il fût statué sur l'appel qu'il a interjeté de son jugement. Cela n'a pas empèché qu'on ne le priat de se constituer prisonnier. Mais M. Léon Renault, préfet de police, après l'avoir fait inscrire au livre d'écrou, lui a donné congé, et alors, étant détenu sans l'être, Louis Ulbach réclame sa caution qu'on ne veut pas lui rendre tant qu'il sera dehors.

L'école de commerce de Mulhouse, une des plus importantes qui existent, vient de fermer. tous les professeurs étant partis après avoir opté pour la France. A Colmar, deux ouvriers ont recu dernièrement chacun vingt-cinq coups de baton sur les fesses pour avoir parle légèrement dans la rue des maitres du pays. Saisis par des agents prussiens, ils ont été conduits au corps de garde, et traités comme il vient d'être dit. L'un d'eux, quand on a voulu le mettre en liberté le lendemain matin, a été trouvé mort. Je tiens cela d'une notabilité artistique d'Alsace, dont le nom vous est bien connu. Si c'est ainsi que l'ideal germanique s'enracine dans les cœurs, j'en serai bien surpris, et vous aussi.

On lit partout des listes d'aspirants au conseil d'Etat. Un de ceux qui ont le plus de chances est M. Edouard Hervé, rédacteur en chef du Journal de Paris, où il se pourrait alors qu'il fût remplace par M. Auguste Leo, | bonne foi. Il faut se résigner à faire sa part

soir dans le Journal de Paris, réduction de celle de M. d'Haussonville. Est-ce un ballon d'essai?

On vient de donner au Gymnase la première représentation du Cousin Jacques, de M. Louis Leroy, qui paraît avoir reussi. Vous m'excuserez de ne pas avoir risqué une congestion cérébrale pour assister à cette petite fète. Madame Lambquin, l'excellente duègne de l'Odéon, a suivi hier dans la tombe son direc-

teur M. de Chilly.

Le maréchal Forey a aussi terminé cette nuit une existence depuis longtemps réduite, aux fonctions animales. Les ramollissements du cerveau permettent souvent cependant

une plus longue vie.

On se dispute toujours, à propos de la direction de l'Odéon. M. Duquesnel, l'associé de M. de Chilly, paraît avoir de grandes chances. Il est très appuyé par M. Charles Edmond et Mme George Sand, deux auteurs attitrès de ce

Un de mes amis de Londres me mande qu'il y a en ce moment grande affluence de bonapartistes dans cette ville. Ils ont de fréquentes réunions dans un café de Regent-Street.
Je ne pense pas qu'il faille beaucoup s'en préoccuper, quoique M. Thiers joue volontiers de cette corde-là pour imposer ses volontés. Il en a apropre pour deux appe de ce sur la pour de contra tés. Il en a encore pour deux ans de ce systeme, ainsi que du Prussien, qui est l'autre maîtresse touche de son clavier politique. Après quoi, notre reconnaissance pour ses services incontestés lui est acquise, et même on ne demandera pas mieux que de le garder glorieusement à la tête de la France, mais à condition qu'il voudra bien tenir compte quel-

quefois de nos vœux! Une scène scandaleuse au détriment d'un personnage taré, le sieur Hugelmann, vient d'avoir lieu dans les couloirs du théaire des Bousses. Je n'en connais pas encore bien les détails. Quelques journaux rappellent seulement à cette occasion les tristes antécédents du personnage, qui a été de la République au duc de Montpensier, de celui-ci à Maximilien, de Maximilien au bonapartisme, et qu'on est bien surpris de retrouver aujourd'hui attaché au secrétariat de M. Thiers. N.

TABLETTES VERSAILLAISES

La continuation de la discussion de l'arti-cle 54 n'a présenté qu'un intèret médiocre. Ce n'est plus dans l'article 54 que se trouve 'A deux heures, le petit cortége arrive à maintenant le nœud de la difficulté. C'est dans l'article 55, et même dans le second paragraphe de l'article 55.

L'article 54 admet au volontariat d'une année les bacheliers et les élèves des différentes écoles nationales (centrales, Beaux-arts, etc.) Le premier paragraphe de l'article 55 (ré-

daction nouvelle) admet, indépendamment des précédents, les jeunes gens qui auront satisfait à *un* des examens exiges par les différents programmes que publiera le ministre de la

Mais le paragraphe 2^{me} de ce meme article remet au ministre de la guerre le soin de fixer chaque année le nombre des admissions... Ce sera l'illimité corrigé par l'arbitraire.

Je ne critique point ; j'admets parfaitement qu'un peu d'arbitrairé (j'entends par là le choix, le tact, la préférence raisonnée) est nécessaire dans les choses humaines, et que la loi rigide non plus que le calcul ne saurait tout faire ni tout prévoir. Mais le péril n'en est pas moins très-grand et la responsabilité du ministre de la guerre singulièrement pesante.

Ainsi qu'on pouvait l'augurer, par analogie avec ce qui s'est passé précédemment, la difficulté qui recule incessamment, qui de l'article 54 est venue se blottir dans l'article 55 et finalement dans le second paragraphe de ce dernier article, a en ore été ajournée. On a voté l'article 54 et le premier para

graphe de l'article 55. Reste le dernier paragraphe, celui qui laisse

une si grande latitude au ministre : ce paragraphe-là est irréductible. A moins qu'on ne veuille réduire tout à fait à néant la loi militaire, en étendant jusqu'à l'infini, au gré des examinateurs, le nombre des admissions au volontariat d'une année. Auquel cas encore l'arbitraire n'abdiquerait point encore complétement ses droits. Car enfin qui fixera le programme des divers examens? Le ministre. Et quant au jugement des examinateurs, quelle sera sa règle? Où commencera l'indulgence, ou bien la sévérité? Ce sont là des questions de vacuation. Elle commencerait, paraît-il, avant des Débats. Une lettre M. Léo a déjà paru hier même dans le domaine de la loi à la bonne foi

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON Du 22 Juin 1872.

(Extrait de la Revue des Deux-Mondes.)

Martin Petrovitch, si vous ne descendez pas, je tire.

Tire, répondit sur le toit une voix terrible, tire! En attendant, voici un cadeau que je te fais. Une longue planche vola dans air, tournova deux fois, et vint tomber lourdement aux pieds mêmes de Slotkine. Celuici fit un saut en arrière; Kharlof partit d'un

Seigneur Jésus! — murmura quelqu'un derrière moi. Je me retournai, c'était Souvenir. Ah! ah! me dis-je, tu cesses ensin de ri-

Slotkine empoigna un paysan par le collet de sa casaque. Grimpe done, hurlait-il en le secouant ami?...

de toutes ses forces, grimpez tous, sauvez mon

Le paysan avança de deux pas, renversa la tête, agita ses mains: — Eh! là haut, monsieur!... Puis il fit volte-face et disparut.

— Une échelle! apportez une échelle! cria Slotkine aux autres paysans.

Où la prendre? répondit-on du groupe.
Et quand même il y aurait une échelle, dit une voix lente, qui diable s'aviserait de grim-per? Pas si bète! que quelqu'un s'y frotte, il lui tordera le cou comme à un poulet. — Il était clair pour moi que, si même le danger eut été moind e, les paysans n'auraient pas obei à leur nouveau maître; ils approuvaient presque Kharlof, et l'admiraient cerlainement.

Brigands, scélérats! vociféra Slotkine.— A ce moment, la dernière cheminée s'écroula avec fracas, et à travers un nuage de poussière jaune on vit Kharlof, poussant un cri de triomphe et levant ses mains ensanglantées, se tourner de notre côté. Slotkine le mit en joue, mais Evlampia lui poussa le coude. Il se

- N'empeche pas! cria-t-il avec fureur. — Et toi, dit-elle, n'ose pas. — Ses yeux d'un bleu sombre s'allumèrent sous ses sourcils rapprochés.

est à lui. - Tu mens, elle est à nous. - C'est toi qui le dis, et moi, sa fille, je dis qu'elle est à lui. - Slotkine étouffait de colère; Evlampia le regardait fixement sans sour-

Le père, dit-elle, détruit sa maison; elle

— Ah! bonjour, bonjour, ma fille chérie, cria d'en haut Kharlof; bonjour, Evlampia

jusqu'au bord du mur.—Je crusaperce voir sur son visage un étrange sourire, serein, presque jovial, et par cela même d'autant plus sinistre. Bien des années après, j'ai vu un sourire pareil sur le visage d'un condamné à

- Finis, père; descends, viens à moi. Nous sommes coupables, nous te rendrons tout; crois ta fille, descends. — De quel droit prends-tu des décisions?

interrompit Slotkine. — Evlampia ne daigna pas lui répondre. - Je te restituerai ma part, continua-t-elle; je te rendrai tout. Finis, descends, père; par-

donne-nous, pardonne-moi! Kharlof continuait de sourire. — Trop tard, ma colombe, dit-il, et chacune de ses paroles sonnait comme de l'airain. — Trop tard s'est émue ton àme de pierre. Ca roule au bas de la montagne, ca ne peut plus s'arrêter. Ne me regarde pas; je suis un homme perdu. Regarde plutot ton Volodka. Vois un peu quel joli garçon il fait. Regarde aussi ta vipère de sœur. Voilà qu'elle passe son museau par la fenetre; elle fait ks, ks, à son charmant mari. Non, mes petits messieurs, vous avez voulu me priver de mon toit; eh bien! je ne vous laisserai pas solive sur solive. Je les avais toutes façonnées et placées de mes mains; je les détruirai toutes de mes seules mains. Vous voyez, je n'ai pas même pris de hache. — Il

saisit de nouveau une poutre. - Finis, père, reprif Evlampia; - sa voix était devenue étrangement caressante. — Ne de sauter l'un après l'autre dans la boue. — Martinovna. Comment vis-tu avec ton bon te souviens pas du passé. Crois-moi, tu m'as Oh! oh! cria Kharlof a tue-tete, une armée, toujours crue. Descends, viens dans ma petite toute une armée contre moi! C'est bien. Seu-

- Père! dit Evlampia d'une voix sonore. | chambre ; viens sur mon lit ; je te sècherai, je | lement je préviens que quiconque viendra me | l'ébranler de nouveau en s'accompagnant de — Quoi, fille? reprit Kharlof en s'avançant | te réchaufferai; je panserai tes plaies. Vois | rendre visite sur mon toit, je le renverrai la comme tu as déchiré tes pauvres mains. Pu tête en bas. Je suis un maître de maison poinvivras chez moi comme dans le giron du Christ. Tu mangeras des chatteries bien douces, et tu dormiras encore plus doucement. Oui, oui, nous avons été coupables. Allons, pardonne. Kharlof hocha la tête. — Bavardage! je vais

vous croire, n'est-ce pas? Vous avez tué en moi la croyance, vous avez tout tué. J'étais un aigle, je me suis fait pour vous vermisseau,... et vous avez mis le talon sur le vermisseau. Je t'aimais, tu le sais, et combien! Maintenant tu n'es plus ma fille, et je ne suis plus ton pere. Je suis un homme perdu. Et toi, tire donc, làche! s'écria-t-il tout à coup en s'adressant à Slotkine. Pourquoi ne faits-tu que me viser? Tu te rappelles sans doute la loi: « Si le donataire attente à la vie du donateur, celui-ci a le droit de reprendre ce qu'il à donné. » Ah! ah!... n'aie pas peur, grand légiste, je ne demanderai rien; je réglerai tout

moi-même... Allons, tire donc - Père! cria Evlampia d'une voix suppliante.

- Martin Petrovitch, mon petit frere, pardonnez, soyez généreux, balbutia Souvenir. — Père, père chéri.. - Tais-toi, chienne! - Et, pour répondre

à Souvenir, il sit un geste de mépris. En ee moment, Lizinski avec sa suite cracha dans la paume de ses deux mains, et montée sur trois télégas apparut devant la porte de l'enclos. Les chevaux fatigués soufflaient avec force, et les hommes se hâtèrent

tilleux, et je n'aime pas les visiteurs qui viennent me déranger. - Il s'accrocha des deux mains à la paire de solives qui forment sur le devant du foit ce qu'on nomme les jambes du fronton, et se mit à les secouer de toute sa force. Penché sur le bord du plancher, il leur imprimait des saccades en mesure, chantonnant comme le font les bourlaki qui s'attellent aux bateaux sur les fleuves : - Encore un coup, encore un... ouh!

Slotkine courut à Lizinski pour reprendre ses doléances; l'autre le repoussa brusquement, il se préparait à exécuter le plan qu'il avait imagine. Lui-meme se plaça devant la maison, et, pour faire diversion, entama une causerie avec Kharlof, lui représentant que ce qu'il faisait la n'était pas digne d'un gentilhomme, (Encore un coup, encore un... ouh chantait Kharlof), que Natalia Nicolayna était très-mécontente de sa façon d'agir, que ce n'était pas là ce qu'elle atientait de lui... Encore un coup... ouh! chantait l'autre sur

Cependant Lizinski avait détaché quatre palefreniers des plus forts et des plus hardis de l'autre coté de la maison pour qu'ils montassent sur le toit. Leur intention n'échappa point à la vigilance de Kharlof. Il abandonna le fronton, et courut précipitamment à l'autre bout du grenier. Son aspect était si terrible que deux des palesreniers qui s'étaient hissés jusqu'en haut redescendirent immédiatement par la gouttière, à la grande joie et aux éclats de rire des gamins rassemblés dans la cour. Kharlef agita le poing derrière les fuyards, et. revenant aussitôt à son fronton, il se remit à

sa chanson des bourlaki. Tout à coup il s'ar-

- Maximouchka, ami de mon cœur, s'e-

cria-t-il, est-ce bien toi que je vois? Je me retournai. Le petit Cosaque Maximka se détachait en effet d'un groupe de paysans, et s'avançait en riant d'une oreille à l'autre. Son patron le sellier lui avait donné sans doute un jour de congé. - Viens ici, Maximouchka, mon fidèle serviteur! Viens, nous nous défendrons ensemble contre les méchants Tatars, contre les bandits polonais. - Maximka, tout en continuant de rire, se mit en devoir de grimper; ma's on le saisit, on le traîna en arrière, Dieu sait pourquoi, si ce n'était pour donner un exemple aux autres, car il ne pouvait pas être d'un grand secours à Kharlof. -Ah! c'est comme ca, cria celui-ci, qui attaqua de nouveau les solives.

- Vikenti Ossipitch, dit Slotkine à Lizinski, permettez que je lui tire un coup pour l'effrayer seulement, car mon fusil n'est chargé qu'à plomb de bécassines... Lizinski n'eut pas le temps de lui répondre ; les jambes du fron-ton, furieusement secouées par les poignets d'airain de Kharlof, craquèrent, penchèrent sur la cour, et s'écroulèrent avec fracas; entrainé par elles, Kharlof aussi fut précipité. Ii frappa le sol de tout son poids. Les assistants poussèrent un cri. Kharlof restait étendu sur la poitrine; la longue poutre qui forme l'arète du toit avait suivi le fronton dans sa chute, et était tombée sur les épaules du mal-

(A suivre.)

IVAN TOURGUÉREF.

et à la conscience.

J'ai peu de chose à dire de la séance. L'article 54 a été adopté à la presque unanimité, après et malgré un discours de M.de Choiseul, inspiré par un esprit de critique très-sagace, mais dont on n'a point très-bien compris la portée pratique. M. Desjardins a défendu l'amendement.

Donc, les bacheliers ès-lettres et sciences. et les élèves des grandes écoles (ou admissibles à ces écoles) sont admis à contracter des engagements d'un an.

M. Benoist-d'Azy présente un amendement. Il voudrait que la faveur du volontariat d'un an fût étendue aux élèves de l'école des maî-

tres-mineurs d'Alais. L'excellent M. Benoist-d'Azy prêche pour son saint : c'est Alais qui l'a envoyé à la Chambre. Savez-vous que c'est très-petit, très-petit, tout cela?

Le général Robert, lui, demande que les écoles d'agriculture libres soient comprises dans la liste de celles énumérées daus l'article 54.

Ah! ça, où s'arretera-t-on? Il faut que M. Bethmont lui-meme mette le hola! M. Chasseloup-Laubat fait remarquer à ces quémandeurs que les écoles énumérées à l'article 54 sont de hautes écoles et d'un accès difficile... Ne pas confondre.

Quant à M. Baragnon, malin et roué comme à son ordinaire, il fait mine, lui aussi, de repousser avec le gouvernement ces amendements sans vergogne. Mais c'est qu'il se ré-serve pour l'article 55! L'article 54, messieurs, dit le député nimois, ne peut être étendu in-définiment; l'article 54 n'admet du volontariat d'une année que « des savants incontestés, » des bacheliers!!

Mais attendez l'article 55; celui-là donnera satisfaction complète aux intérêts les plus humbles, aux inférêts des classes laborieu-

Voici la rédaction nouvelle de l'article

" Indépendamment des jeunes gens indiqués dans l'article précédent, sont admis, avant le tirage au sort, à contracter un semblable engagement ceux qui satisfont à un des examens exigés par les différents programmes publiés par le ministre de la guerre et rendus dans la forme d'un règlement d'administration publique. "

§ 2^{me}. Le nombre de ces admissions est fixé chaque année par le ministre.

Croiriez-vous qu'il y a encore des gens que ne satisfait point encore le paragraphe 1° de l'article 55. MM. de Meaux et Baragnon veulent y intercaler ce qui suit :

" Sont admis, etc... les jeunes gens exerçant depuis deux ans au moins une profession agricole, industrielle ou commerciale. "

Pour le coup, c'est trop fort. Et ces messieurs voudraient nous faire entendre qu'il ne s'agit point ici d'une recherche de vaine popularité! Après tout, ils disent vrai peut-être et plus qu'ils ne le croient : c'est un mauvais moyen de se rendre populaire en France à l'heure qu'il est que de s'appliquer a amoindrir et à emasculer cette loi salutaire et virile.

Et pourtant, il s'est trouve dans l'Assemblee 208 voix contre 388 pour voter cette intercalation sans pudeur.

La discussion de la loi militaire révele dans la majorité de vilaines tendances. Les chevaliers de la droite ont des traditions d'honneur et de courage individuels. Mais ils n'en tournent pas moins le dos à la liberté.

- On écrit de Versailles :

La réunion des députés libre-échangistes a tenu séance hier, sous la présidence de M. Henri Germain, député de l'Ain. On s'est occupé de la marche à suivre dans l'As-

semblée pour la discussion des impôts nouveaux. Après une longue discussion, la réunion a pris les décisions suivantes : Il est indispensable de commencer la discussion des lois de finances par celle de l'impôt sur les

matières premières, afin de démontrer tout d'abord que l'application de cet impôt est rendue impossible par les traités de commerce actuellement existants, Une fois le terrain économique débarrassé de

cet obstacle, il faudra demander à tous les groupes de l'Assemblée de se concerter pour l'adoption d'un certain nombre d'impôts nouveaux propres à assurer au trésor les ressources qu'il ré-

Enfin ces groupes devront déléguer quelquesuns de leurs membres auprès du président de la République pour lui faire connaître les décisions de la Chambre et lui demander de vouloir bien y acquiescer.

Nous lisons dans le Soir, sous la date du

· Le centre gauche tenait hier sa réunion hebdomadaire à Versailles. Les députés étaient nom-Le bureau de la réunion, présidée par le géné-

ral de Chanzy, a rendu un compte exact de l'entrevue de mardi. M. Aclocque a pris ensuite la parole, et a rappelé que le gouvernement actuel n'avait de républicain que le nom. C'est évidemment le gouverne-

ment le plus personnel que nous ayous eu. Il ne manque pas d'arguments pour le prouver. Il s'agit donc de rentrer dans les vrais principes. et de créer un gouvernement parlementaire digne de ce nom. Pour y arriver, tous les concours sont

utiles, et bien coupables seraient ceux qui fermeraient, par leur rigorisme, la porte à une entente que les bons esprits désirent.

Cette entente est-elle impossible? Telle est la question que M. Antonin Lefèvre-Pontalis s'est

Reprenant les arguments de M. Aclocque, insistant sur la nécessité de nommer un vice-prési-

dent de la République et de créer une seconde Chambre, l'orateur a soutenu qu'il était possible de se réunir au centre droit pour fonder un gouvernement républicain, capable de résister aux partis monarchiques et aux dangers d'une res-M. Lefèvre-Pontalis affirme que le centre droit

a reconnu l'impossibilité de toute restauration monarchique, et M. d'Audiffret-Pasquier n'hésite pas à déclarer, dans des conversations particulie-

res, qu'il accepte la République.
Si M. le duc d'Audifret-Pasquier accepte cette forme de gouvernement, répond M. le général Chanzy, rien dans le langage de ses amis qui font partie du bureau du centre droit ne pouvait le laisser prévoir.

Dans l'entrevue des deux bureaux, M. Saint-Marc-Girardin a pris soin de déclarer que la question de la forme du gouvernement n'était pas en jeu, et que la condition de reconnaître la République entraînait la rupture de toute entente.

M. de Présensé, puis M. Ricard reprennent la discussion et la placent sur son véritable terrain. Si, dit M. Ricard, le centre droit s'était présenté à nous en acceptant le programme très-modéré, et pourtant très-net que nous avons adopté, le programme qui a été formulé par le général Chanzy, nous aurions pu examiner ses propositions, ses griefs, ses désirs, partager ses craintes et chercher le remede en commun.

Mais non, on nous propose de nous associer à une œuvre dont le succès est notre annihilation. Cela ne se discute pas. Acceptez notre programme, venez parmi nous, vons saurez ou vous allez.

M. de Lasteyrie n'est pas étonné de ce que l'accord n'ait pu s'établir. Il l'avait prévu, mais il faut bien constater que le centre droit a fait là une première concession en demandant une entrevue au centre gauche.

Il est nécessaire de lui en tenir compte, et tous les efforts doivent tendre à rendre ces entrevues plus fréquentes. Il faut les accepter, les provoquer avec empressement. De là sortira peut-être le

M. Delille a rompu une nouvelle lance en fa-

veur du centre droit et de la constitution d'un gouvernement parlementaire. Il a donné au miieu des interruptions, une seconde édition, dans un langage moins académique, de la lettre de M.

d'Haussonville. Sur la proposition du comte Rampont, la réunion s'est séparée à trois heures en adoptant la ré-

solution suivante: « Les députés qui font partie du centre gauche approuvent en tous points la conduite de leur bu-reau et le félicitent de son attitude énergique et digne en présence des propositions de la

On est convenu que loin de refuser d'entreprendre une action commune avec le centre droit, on serait toujours disposé à s'entendre avec ce groupe important et à chercher un terrain de conciliation pour constituer une majorité gouvernementale.

ROUVELLES ET BRUITS

Les grands établissements financiers de Paris se sont, assure-t-on, constitués en syndicat pour concourir à l'emprunt de trois milliards qui est imminent.

M. le vicomte Paul Daru, président de la Société financière de Paris; M. Germain, député, président du Crédit lyonnais; M. Joubert, administrateur de la banque de Paris et des Pays-Bas, ont été délégues pour suivre les négociations auprès du gouvernement.

La Patrie dit qu'il est probable que le ministre des affaires étrangères apportera samedi, devant l'Assemblée, la convention avec 'Allemagne relative à la libération du terri-

Les résolutions suivantes viennent, assure--on à l'Avenir national, d'être adoptées.

Ce ne serait qu'après les vacances que le budget de 1873 serait discuté. Quant aux impôts actuels, l'autorisation de continuer à les percevoir serait demandée à la Chambre.

L'emprunt n'aurait pas lieu avant trois mois; - il ne serait pas fractionne; - il se ferait par voie de souscription publique; en-fin, il se combinerait avec une importante opération financière qui aurait pour objet de ramener à un type unique toute la rente francaise.

A moins d'incidents exceptionnels, mais que rien ne fait prévoir, ces points demeureraient définitivement réglés.

Nous laissons à l'Avenir l'entière responsabilité de ces nouvelles.

Il y a deux jours, a été distribué le rapport de M. Lefèvre-Pontalis demandant la suppression des conseils de préfecture et le renvoi des affaires contentieuses ou des contraventions de voirie devant la juridiction ordi-

Malgré les on dit mis en circulation, la commission électorale n'a encore rien décidé quant au scrutin de liste.

Si elle y adhère, il sera déposé un amendement signé de plus de 50 membres en faveur du vote par circonscription.

M. de Larcy fait, assure-t-on, étudier activement, dans les bureaux de son ministère, la question du rachat des ponts à péage, et l'on ajoute qu'un projet de loi sera prochainement soumis à l'Assemblée.

Le Journal officiel publie un décret stipulant que les sociétés anonymes et autres associations commerciales, industrielles ou financières qui sont soumises dans les royaumesunis de Suède et de Norvége à l'autorisation du gouvernement et qui l'ont obtenue, pourront exercer tous leurs droits et ester en justice en France en se conformant aux lois de la République.

Nous savons que la grande chancellerie se prépare à publier en volumes la liste alphabétique des personnes qui ont pris part à la souscription relative à la réédification du palais incendié de la Légion-d'Honneur. Le Livre d'Or, qui sera imprimé par les soins du grand chancelier, aura deux éditions différentes, et l'une d'elles sera mise à la disposition du public, à un prix aussi réduit que possible.

Nous ne saurions donc trop engager ceux de nos lecteurs qui n'ont pu encore s'associer à cette généreuse et patriotique entreprise, à faire parvenir leur offrande dans le plus bref délai, afin que leur nom puisse figurer, à son ordre, dans la liste générale des souscrip-

La fabrication de l'or qui est suspendue depuis plus de six mois à l'hôtel des Monnaies, doit reprendre au mois d'août prochain.

Si ce chômage a eu lieu, ce n'est pas que ce métal manquat, mais la Banque préférait conserver des lingots plutôt que de l'or mo-Voilà pourquoi les pièces de 20 francs

sont encore aussi rares dans la circulation.

Les interrogatoires du maréchal Bazaine vont, dit-on, être repris lundi prochain. Ils avaient du être suspendus par suite d'une indisposition du maréchal, qui souffrait beaucoup de douleurs rhumatismales. Pour activer la marche de l'instruction deux

officiers viennent d'etre mis à la disposition du général Rivière. On ne pense pas, d'ailleurs, qu'elle puisse

se terminer avant la sin du mois de juillet.

Hier a été reçue par le président de la République la délégation du synode de l'église réformée chargée de le remercier d'avoir per-

mis la convocation de cette assemblée. M. de Bourgoing, notre ambassadeur auprès du Saint-Siège, est attendu à Versailles.

On n'assigne aucune cause politique à ce La Nuova Roma annonce que la question

Nigra est arrangée. M. Thiers aurait fait savoir qu'il ne voyait plus d'inconvénients à ce que M. Nigra reste à Paris. Le Figaro est cité devant la 9º chambre du

tribunal correctionnel pour publication anticipée de l'acte d'accusation Dubourg. Onze jurés sur douze ont signé un pourvoi en grace en faveur de M. Dubourg.

La commission des grâces a reçu 93 dossiers, examinés déja par M. le président de la République et sur lesquels elle est appelée à statuer définitivement.

Les 36 condamnés à la déportation restant encore au fort Boyard, et parmi lesquels figure M. Henri Rochefort, viennent d'etre transférés à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré.

Le bagne de Toulon, le dernier qui existe de tous les ports de France, va être très-prochainement supprimé.

Une dépêche ministérielle, lancée en prévision de l'évacuation du bagne, a déjà demandé quelles seraient les dépenses qui pourraient résulter de la substitution d'ouvriers libres, aux condamnés actuellement employés aux travaux de force dans l'arsenal de Toulon.

Une touchante cérémonie a eu lieu dimanche à Corbeil.

300 Alsaciens et Lorrains optaient pour la nationalité française. Le cortége, précédé par les tambours des sapeurs-pompiers et accompagné des orphéons, s'est rendu à la sous-préfecture, où il a été recu par M. Saint-Marc Girardin, sous-pre-

fet; Féray, député, et Darblay, maire de Cor-Deux allocutions ont etc prononcées par MM. Saint-Marc Girardin et Féray.

La grève des ouvriers de forges et chantiers de la Seyne est terminée. Tout le monde est rentré à son poste lundi matin 17 juin.

On parle d'un naufrage survenu dans la Manche et qui aurait fait plus de deux cents victimes.

L'Echo, de Lendres, mentionne l'éboulement d'un tunnel sous lequel un convoi tout entier aurait été enseveli au passage.

On télégraphie de Londres que la suspension des travaux dans les chantiers de construction a commencé le 20 juin. 20,000 ouvriers restent sans emploi.

Le Reichstag de Berlin a adopté entroisième lecture par 181 voix centre 93 la loi sur les

Une motion relative à l'introduction du mariage civil obligatoire et à la tenue des régistres de l'état civil par l'eutorité laïque a été

également adoptée par 151 voix contre 100. Ensuite le président Delbruck, agissant au nom et par ordre de l'empereur, a déclaré la session close.

On écrit de Vienne que dimanche dernier plusieurs corporations ouvrières avaient fait, musique et drapeau rouge en tête, une excursion à la campagne. Au retour, les participants, au nombre de plusieurs centaines, s'arreterent dans une auberge d'un de nos faubourgs, où des discours révolutionnaires furent prononcés, où les cris: Vive la Commune! la Révolution! furent poussés, sans que l'autorité intervint.

Le cortège s'est mis alors en mouvement pour rentrer dans la ville, et c'est la qu'à la barrière, des agents de police, un commissaire en tète, invitèrent les ouvriers à se séparer en groupes de dix ou quinze, pour ne pas entraver la circulation dans le quartier.

Cette intervention de la police fut mal aceueillie et en un clin-d'œil éclata un conflit avec les agents de l'autorité. Ceux-ci se défendirent en tirant leurs sabres; de la caserne voisine arrivèrent des soldats en aide, et la mèlée devint générale. Beaucoup de blessés et beaucoup d'arrestations, tel fut le résultat de cette escarmouche. Les tribunaux auront à s'occuper de cette

affaire.

Le maréchal Forey.

Ainsi que l'a annoncé le télégraphe, M. le maéchal Forey est mort hier. Il était né à Paris en 1804 et fut admis à l'école de Baint-Cyr en 1822. Il prit part à l'expédition d'Alger après avoir rempli un certain temps les fonctions d'instructeur à la 2º légion. Nommé capitaine en 1835, il fut mis en 1840 à la tête d'un bataillen de chasseurs à pied, fit 4 campagnes en Afrique et rentra en France avec le grade de colonel en 1844. Nommé général en 1848, il prèta son concours au coup d'Etat en 1851. Le 22 décembre 1852, il était élevé au grade de général de division. Il prit en 1844 part à la guerre de Crimée, puis à la guerre d'Italie, et fut ensuite, pendant un certain temps, chef de l'expédition du Mexique, d'où il revint avec le baton de maréchal. Déjà malade, il ne fut pas mélé à la guerre franco-allemande

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 30 itih.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY A 2 heures 1/2 la séance est ouverte,

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. René Brize dépose une proposition de loi tendant au remboursement des sommes déboursées par les départements et qui doivent leur, être

payées en vertu de la loi du 11 septembre 1871. pour leur tenir compte des sommes avancées pour l'armoment et l'équipement et la solde des gardes L'urgence est demandée pour le projet et accordés par l'Assemblée. La discussion sur la loi militaire est reprise. M. Bethmont, au nom de la commission, a fait

connaître une rédaction nouvelle, ou plutôt un changement de mots dans la rédaction de l'ar-

Le ler paragraphe serait définitivement ainsi concu : « Indépendamment des jeunes gens indiqués en l'article précédent, sont admis, avant le tirage au sort, à contracter un semblable engagement, ceux qui satisfont à un des examens exigés par

les différents programmes préparés par le ministre de la guerre et approuvés par décrets rendus dans la forme d'un règlement d'administration publique. Ces décrets seront insérées au bulletin des Le paragraphe ler de l'art. 55 est mis aux voix

et adopté.

Vient le second et dernier paragraphe. « La nombre des admissions est fixé chaque année par le ministre. » Sur le dernier paragraphe plusieurs amende-

ments ont été proposés et, tout d'abord, un de M. le général Guillemaut. Cet amendement consiste à rédiger ainsi lernier 3 de l'article.

« Le nombre des engagements conditionnels d'un an sera fixé chaque année par département et en proportion du contingent. Le total des engagements ne pourra, dans aucun cas, dépasser

vingt-trois mille: 1 M. le général Guillemaut appue son amendement par diverses considérations générales et particulières.

L'honorable général ne doute pas que les jeunes engagés n'acquièrent la solidité de vieux soldats; leur education est une garantie qu'ils sauront tout d'abord se plier à la discipline militaire, et malgré l'émotion inséparable du premier seu ils seront aussi fermes que s'ils étaient restés plus longtemps sous les armes.

L'orateur fait remarquer qu'il est absolument nécessaire que l'on ne dépasse pas le nombre de 23,000 parmi les engagés. Autrement il ne restera plus absolument dans les contingents en dehors des engagements volontaires d'un an que des déshérités de la fortune et de l'intelligence. Il est indispensable également que le nombre des engagements soit fixé par département et contrôlé par le département. Autrement si tout se fait dans les

département. Autrement si tout se lait dans les bureaux de la guerre, il n'y aura point de contrôle possible et tout pourra être soumis à l'arbitraire et à la faveur. (Très-hien à gauche.)

C'est le seul moyen de suppléer ici à l'absence du concours public. Sans doute nous devons avoir de la concours public. pleine consiance dans le ministre actuel de la guerre; mais il vaut mieux s'appuyer sur la loi qui reste que sur les ministres qui passent. (Trèsbien.)

Le contrôle ne sera possible que s'il peut se faire sur les listes affichées à la porte de chaque Dans le dépôt on ne saurait mettre un numéro d'ordre à la place d'un autre. le 2º à la place du

ier, le 20e à la place du second. En dehors du contrôle total, du contrôle départemental, il n'en existe pas de véritable, et d'après M. le général Guillemaut on n'obtiendra de la loi actuelle que l'arbitraire et la faveur. (Tras-hien à

gauche! M. Ostave de Mastard, au nom de la comdission, répousse l'amendement de M. le général

Guillemaut. Il est à craindre que le général d'uillemant n'ait eu une préoccupation, celle que les engagés vo-lentaires d'un an soient en quelque sorte des dis-pensés. Il n'en est rien. Après avoir été renvoyés dans leurs foyers, ils peuvent être rappeles en cas de nécessité, par le minetre de la guerre. Quant aux examens, ils ne sauraient être l'objet de la faveur ni de l'arbitraire. Ils seront faits dans les formes qui président aux examens des écoles militaires de Saint-Cyr et de l'école polytechnique avec des coëfficients de plus, ceux relatifs aux diverses catégories d'engagements.

M. le general de Cissey, ministre de la guerre. — J'ai peu de chose à ajouter après les explications qui viennent d'être données par M. le colonel de Bastard. Il a dit ce que j'aureis dit moi-même. Les examens nour les engages volon-taires d'un an resont faits dans l'esprit qui préside şux extimens de l'école polytechnique, de l'école de Saint-Cyr et de l'école navale.

Les correcteurs des compositions écrites n'a-vaient pas même les noms des candidats. La si-gnature est préalablement enlevée, et il 38 donné un numéro à chacune des copies. Pour les volontairez d'un an, nous ferons absolument la même

A l'égard des questions professionnelles, des hommes spéciaux seront consultés. On a parlé des bureaux, il a été dit : les ministres passent, mais les bureaux restent. Eh bien! ajouterai que c'est pour le plus grand bien de

Le ministre peut oublier des réglements. Quelquefois il y a différence d'avis entre les chees de Bureaux et les directeurs. Le ministre voit les deux avis et se décide après examen réfléchi. (Très-bien!) M. le général Guillemaut. - Pour 200

à 300 candidats il est facile d'établir une liste d'ordre, mais devent 40,000 présentations, on se treuvera devant l'impossibilité si l'on ne procède pas par département. (Mouvement.) L'Assemblée est consultée sur l'amendement de

M. le général Guillemaut. Une première épreuve est douteuse.

On demande la division sur l'amendement et l'on vete sur ces moté : « Le nombre des engagements conditionnels d'un an sera fixé chaque année par le départe-ment et en proportion du contingent.

Cette première partie de l'amendement est adop-La seconde partie fixant le chiffre des ad mis-

sions à 23,000 est rejetée. M. de Chasseloup-Laubat fait observer que la rédaction de l'amendement devra être modifiée de manière qu'il soit bien précisé que cet aniendement ne touche qu'aux engagements visés par l'article 55 et non per ceux de l'art. 54, lesquels ont un droit absolu. (Marques d'assentiment.) M. de Chasseloup-Laubat insiste pour que le

chiffre des admissions soit fixé par le ministre. M. de Mornay voudrait, au contraire, qu'il a'y out pas de fixation. M. de Chasseloup-Lambat. — Cest de qui a été adopté explicitement dans la première partie de l'amendement de M. 1 général Guille-

maut. Il est utile que le nombre puisse être li-L'Assemblée adopte le dernier paragraphe de

l'art. 55. Le nombre de ces admissions sérà fixé chaque ždněš pař le ministre. On revient sur l'ensemble de l'art. 55.

M. André (de la Charente) n'a pas d'amendement sur l'article 55; mais il voudrait que l'engagement volontaire d'un an fut à la disposition de tous et que les concours en plutôt les admis-sions définitives no pussent avoir lieu qu'après six mois d'exercice militaire et après la connaissance réelle du jeune soldat. Comment faire des examens professionnels. On tombe dans l'impossible. Fera-t-ou, par exemple, des concours et des examens de chaussure? (Mouvements divers.) M. dules de Lasteyrie au nom de la com-

cessités, et qu'il vaut mieux adopter une loi murement étudiée que de se répandre en des critiques qui peuvent amener une vaine popularité, mais en définitive ne font pas le bien du pays.

M. de Lespinasse répond que la commission n'est pas seule à avoir du patriotisme et que le reste de la Chambre n'est Hamient mue

mission fait observer que la critique est facile,

mais que nous nous trouvons devant de dures né-

vain désir de popularité. Chaque député vent remplir son devoir, voilà la vérité. Quant à l'article 35, il serait mieux d'accepter les volontaires d'un an sans les astreindre à des examens parfois absurdes. Au jour du péril désormais, tout le monde est soldat : tout le monde doit son sang à la patrie; c'est un devoir absolu; mais en dehors du pêrii il est bon que tous puis-sent s'engager volontairement. Les engagés résteront un an ou deux ans suivant leur capacité, plus ou moins reconnue.

M. André (de la Charente) propose un 3 additionnel qui est envoyé à la 3 délibération.
L'ensemble de l'article 56 va être mis aux voix. M. le général Robert explique la portée du vote à son point de vue et surtout la portée du vote relatif à la limitation du nombre des engagés, à l'autorité qui fera cette limitation à la et manière dont elle se fera.

M. le président. - La position de la question est des plus simples. Nous avons voté le pre-mier paragraphe de l'article 55; puis l'amende-ment de M. le général Guillemaut dans la pre-mière partie, et enfin le définier paragraphe de la commission, pous avons à votes presses de la commission, nous avons à voter maintenant l'ensemble de l'article 55.

L'ensemble est mis aux voix et adouté. Arfive un amendement additionnel de M. Duvergier de Hauranne demandant une moralité spéciale aux engagés volontaires d'un an. Les certificats de maires sont souvent des cer-

tificats de complaisance auxquels il faut remédier

par une enquête sérieuse. M. le général Ducrot fait observer que dans l'art. 57 des dispositions ont été proposées par lui et acceptées par la commission qui peuvent lonner satisfaction à M. Duvergier de Hauranne. M. Butensier de Mattenme est satisfait à l'égard des art. 56 et 57, mais il maintient son article additionnel à l'art. 55.

Cet article additionnel est rejeté par l'Assemblée.

M. Dufaure, ministre de la justice, dépose un projet de loi tendant à modifier ou à abroger divers articles du code d'instruction criminalle et concernant l'organisation des tribunaux de police. L'Assemblée vient à l'art. 56, nouvelle rédac-

tion de la commission. Art. 55. (1er g). — L'engagé volontaire d'un an est nabillé, monté, équipé entretenu à ses frais.

A ce paragraphe, M. d'Aboville demande qu'on ajoute: En temps de paix.

M. de Mornay repousse l'amendement. Si les frais peuvent être considérables dans le cas que l'engagé entre dans la cavalerie, cet engagé sait à quoi s'en tenir d'avance, et l'on n'ignore pas dans uelle classe peuvent être pris les engagés de la cavalerie.

L'amendement n'est pas adopté. M. Beulé demande que dans l'intérêt des capacités, et pour ne pas rendre illusoire l'effet de l'article 54, plusieurs catégories de jeunes gens visés par cet article soient dispenses des frais d'équipement. Souvent ce sont les plus capables qui vivent le plus difficilement. Il est des jeunes gens qui

travaillent jusqu'à midi pour vivre, et qui, après midi, se livrent à la science. Ces exemptions glorieuses sont d'ailleurs fixées par un concours et ne peuvent aller au-delà de 80 par au. C'est la limite maximum établie par une oyenne de dix ans.

La loi de 1832, dans son article 19, exemptait du service militaire les prix d'honneur. L'exemption des frais est à plus forte raison une justice. Ce ne sera plus ici un dégrèvement, mais une prime d'honneur. L'amendement de M. Beulé est ainsi conçu:

Ajouter après le 10 2 de l'art. 56 : Sont exempts de tous frais d'habillement, d'équipement et d'entretien : 1º Les lauréats des concours jugés par chacune des cinq classes de l'Institut;
2º Les lauréats de l'académie de médecine, des

3º Les artistes admis en loge dans les concours de l'académie des beaux-arts; 4º Les prix d'honneur de l'Université; 3º Les peintres, sculpteurs et graveurs qui ont obtenu une médaille à l'école des beaux-

6º Les architectes de 2º classe qui ont obtenu une mention à la même école; 7º Les élèves du Conservatoire de musique et

facultés de médecine et de droit ;

de déclamation qui ont remporté un premier

8 Le premier scriant dens chaque spécialité le l'étale centrale des arts et manufactures; 9º Les trois premiers sortants des écoles des arts et métiers, des écoles vétérinaires et des éco-

les d'agriculture; e maltres-mineurs et de l'école d'horlogerie. M. Bethmont. - Le ministre de la guerre peut exempter des frais ceux à qui il juge néces-

saire d'accorder cette faveur par suite de leur état le fortune. Mais nous ne voyous pas que parmi les Jeunet gens indiqués tous soient sans fortune. M. Beulé. — Reportons-nous à l'âge de vingt

ans; v a-t-il quelqu'un qui à cet àge eut voulu ve nir dans un burcau avoper qu'il n'était pas esses riche pour s'équiper à ses frais. L'amendement est mis aux voix et rejeté.

Suit le deuxième paragraphe de l'art. 56 : Toutefois le ministre de la guerre peut excep tionnellement exempter de tout ou partie des obligations déterminées au paragraphe précédent, les jeunes gens qui ont donné, dans, leur examen; des preuves de grande capacité et justifient, dans les formes prescrites par le règlement, être dans

'impossibilité de subvenir aux frais résultant de

ces obligations. M. Duvergier de Hauranne demande la radiation des mots : exceptionnellement et grande. La commission accepte cêtte suppression.

M. Langlois. - C'estaux communes et aux départements à pou voir aux engagés volontai-res. Assez de centralisation commb ca (On rit.) Je demande le maintien des mots dont la suppression est réclamée, ou même le rejet de tout le deuxième paragraphe. M. Duvergier de Hauranne justifie la

radiation consentie par la commission.

L'amendement de M. Duvergier de Hauranne est mis eux volx et adosté, et par suite est adopté le deuxième paragraphe de l'article 56 avec la radiation des mots: exceptionnellement et grande.

M. Schoelcher. — Qui sera le juge de la ca-

pacité dont parle l'art. 56? M. Bethmont. - Il y a des numéros d'or-

dre dans les examens.

M. Banglois. — Mais de sont les Bacheliers dui sont visés par l'art. 59, et ce sont les jeunes ens de la plus haute capacité.

A la troisième lecture, il faudra opérer des molifications à cet article: M. Methmont réplique que le jury d'examen

L'article 56 est adopté dans son ensemble.
On arrive à l'article 57, sur lequel il y a un amendament non impfimé du géaéral Ducrot; touchant les incapacités des volontaires au bout d'un au ét des manquements à l'honneur ou des fautes graves à la discipline.

Plusicurs voix. - A demain, à demain! La suite de la discussion est renvoyée à de-

La séance est levée à 5 h. 35.

CONSEIL DE GUERRE.

CINQ TRAITRES.

Une affaire d'un caractère odieux est penlante en ce moment devant le 18° conseil de guerre siégeant à Paris, sous la présidence du ieutenant colonel Tinseau.

Il s'agit d'intelligences avec les Prussiens pendant la dernière guerre et d'une abominale trahison commise par des Français qui ont ivré leurs concitoyens à l'ennemi. Ces cinq traîtres se nomment:

Leclère, dit Juvine, Bertin, Arnould, dit Arthur, Onesyme Vieville et Isidore Poi-Voici les faits, tels qu'ils sont exposés dans l'acte d'accusation :

Dans la matinée du 8 octobre 1870, les Prussiens passèrent sur la rive droite de l'Aisne et vinrent s'établir en amont du château de Rochemont, pres Pommiers. L'alarme fut aussitot donnée à Soissons, et M le lieutenant-colonel Denoue, présidant le conseil

Pasly et de Vauxrezis des munitions pour les gardes nationaux. Après une première escarmouche à Pommiers, es gardes nationaux, commandés par l'instituteur Desbordeaux, entrerent chez Leclère pour se reposer un instant.

de défense de Soissons, fit délivrer aux maires de

Les autres se dispersèrent chez les habitants de ${f Pommiers}.$ Le 9, les Prussions occuperent militairement le village sous la conduite d'Arthur Arnould, l'un des accusés, et arrêtaient des otages, parmi lesquels le maire, M. Vauvillé; le curé, M. Mulet; l'instituteur, M. Henry; le capitaine de la garde nationale, M. Convert, et un conseiller municipal, M. Noriet, qui curent à subir mille tor-

Ces mesures étaient prises pour savoir les noms le ceux qui avaient organisé la résistance. C'est alors que les accusés vinrent trouver le colonel prussien de Krown et lui indiquèrent les gardes nationaux de Vauxrezis et de Pasly comme les auteurs de la résistance.

Desbordeaux et Courcy furent arrêtés et fusillés mmédiatement par les Prussiens. Poittevin, qui avait été garde champêtre Vauxrezie, se mit à la disposition des Allemands et fut cause du massacre des gardes nationaux Adot, Poulette, Etoffe et Desquirez.

Bi treize autres gardes dénoncés n'ont pas été fusillés, c'est qu'ils curent le temps de s'échap-Ce fut le curé, M. Mulet, qui dut confesser le malheureux martyrs de la trahison. Aussitot la capitulation de Soissons, les otages et autres personnes furent mis en liberté, mais après avoir subi des tourments atroces, après avoir

fusillés lachement, après être restés pendant sept ours entre la vie et la mort. Bertin, Leclère et Arnould ont consenti à wouer leuf crime. Les preuves accablantes relevées contre eux ne lour permettaient pas de le nier....

été obligés d'enterrer eux-mêmes leurs camarades,

Le déraillement de Juvisy.

Nous recueillons les détails suivants sur l'accident arrivé hier matin à Juvisy. Cet accident est en tous points semblable à celui arrivé l'hiver dernier à Sèclain (Nord). Pendant que le train ra-pide arrivait, on faisait garer le train de marchandises qui interceptait la voie; malheureusement, la manœuvre ne fut pas faite assez vite, et l'express, composé de cinq voitures, est venu heurter violemment le train de marchandises. La locomotive et le tender passèrent par-dessus les wagons et se renversèrent sur la voie, entrainant après eux les wagons de voyageurs. Le choc de la ma-chine contre les fourgons avait produit une explosion de la chaudière, et les charbons enflammés de la machine s'échappant du fourneau allumèrent un incendie dans les wagons de voyageurs. La première voiture, complétement dévorée par l'incendie, renfermait 14 voyageurs. 11 de ces malheureux ont été retirés, la plupart fortement blessés; après de grands efforts on a retrouvé calcinés, au milieu des débris fumants, les corps de 3 voyageurs. Le chauffeur du train express a été Proyé, on l'a retrouvé dans les décombres. Voici la liste du nom des morts : La belle-mère de la duchesse de Malakoît; M.

Mattaussi, propriétaire du café de la Comédie, à Bordeaux, et un inconnu qui, dans la douleur que lui causaient ses blessures, avait enlevé avec les dents la moitié de sa main droite; M. Goudeville, chauffeur de la compagnie. Parmi les blessés on remarque M. Mallepasse.

Ducher, administrateur de la compagnie des Petites-Voitures; M. Boucher, agent de l'administration des Forges de la Méditerranée; M. de Puy-Un dernier détail : l'incendie était si fort, que la malheureuse belle-mère de la duchesse de Malakoff a en sa chaîne de montre fondue sur

SÉRICICULTURE

Les marchés de cocons sont à peu près terminés en France. Au dernier marché de StAmbroix, tenu le 17 juin, 5,000 kil. de cocons ont ête affortes at h'ont bas soffi aux de mandes des acheteurs dont l'affluence a pro-

duit une hausse de 50 centimes. En ce qui concerne l'Italie, voici les cours apportes nar les dépeches de ce matin sur les principaux marches tenus hier

vendus ire qualité 2º qualité ASTI 7.000 | 6.70 à 9 » | 5.40 à 6.60 | 4 » à 5.30 CEVA 9.400 | 7:30 à 7 70 | 6 80 à 7 20 | 4 % à 6 66 HON 22.500 | 7.80 à 8.30 | 6.80 à 7.40 | 5.70 à 6.40

FOSSANO 20.000 | 7.40 à 8.30 | 6.50 à 7.30 | 5.10 à 6 MONDOVI 20.000 | 7.60 à 8:20 | 7 " à 7.50 | 6 " à 5 99 Advide.

8.500 | 6.50 à 7.60 | » » à » » | 3.50 à 5.40 PIGNEROL 10.000 | 7.90 à 8.20 | 7.40 à 7.80 | 6 90 à 7.30

TURIN 5.000 | 7.50 & 8.10 | 5.80 & 7.40 | 2.20 & 5.50

CHRONIQUE

L'amendement de M: de Meaux à l'ert. 35 de la loi militaire a divise ainsi les votes des

Miliaud. Nont pas pris part on vote: MM. Favre, Flotard, Mangini, Ordinaire.

N'ont pas pris part au vote : MM. Brun, Cottin,

vandier, Clerc, Dupuy.

N'a pas pris part au vole : M. Malens: Isens. - Ont vote contre : MM. de Combariei Chaper, Gueidan, Jourdan, Michal-Ladichère, de Quinsonnas, Reymond, Riondel. N'ont pas pas pris part au vote : MM. Brillier.

de Meaux, de Sugny: Ont vote contre : MM. Arbel, Cherpin, de Montgolfler, Boullier. N'ont pas pris part au vote : MM. Chavassien Cunit; Dorian.

N'a pas pris part au vote: M. de Lacretelle. ARDECHE. - Ont vots pour : M. le baron Chau-

rand, Destremx, le comte Rampon, Seignobos,

Failhand.

Ont voté contre: MM. Combier, Rouveure. Absent par congé: M. Broët. Cet amendement consistait, on s'en sous rient, à admettre à contracter l'engagement volontaire d'un an « les jeunes gens exerçant depuis deux ans au moins une profession agri-

contre 204. L'Académie des sciences, belles-lettres et

naise: M. Petrequin. - OEuvres poétiques d'Eugène Faure:

Avant-hier se tenaient, devant le palais de Exposition, deux individus qui racontaient t qui voulait l'entendre qu'à l'entrée de chaque galerie les visiteurs étaient obligés de payer 1 franc, ce qui faisait pour parcourir lout le palais énviron 10 à 15 francs.

On a vu là un acte de malveillance : nos individus ont été arrêtés et conduits devant le commissaire. Là ils ont déclaré qu'ils n'avaient eu aucune intention mauvaise et n'avaient fait que répeter un bruit qui courait ainsi en ville. Etaient-ils sincères? peu imperte : il n'en est pas moins évident qu'il existe comme une officine où se fabriquent régulièrement des bruits défavorables à l'Exposition. On ne peut que le regretter vivement. En ce qui concerne le fait en lui-même, inutile de dire qu'il est faux. L'entrée de l franc

est pour toute l'Exposition et non pour une

en date du/14 juin nomme: M. Bernard (Claude), maître-menuisier, président du conseil des prud'hommes de Lyon, pour les bâtiments: Et M. Latournerie (Joseph), mattre-ferblan-

tier, vice-président du même conseil.

syndicale organisée sur les mêmes bases que celle récemment fondée à Marseille. L'extension que prend chaque jour à Lyon le commerce et la fabrication des liqueurs avait rendu depuis longtemps cette mesure nécessaire, et il a suffi d'une initiative intel-

ligente pour que le principe en fût immédiatement arrêté. Nous avons voulu hier annoncer à mots couverts un procès que M. Danguin, directeur du théâtre, intente à M. Boulet, actuellement locataire de la salle. Seulement nos compositeurs nous ont aide à cacher notre pensee, et,

nir sur ce sujet et nous en profiterons pour ajouter quelques détails. C'est à propos du droit des pauvres que s'est élevé le conflit. M. Danguin a payé en une fois par un accord avec l'assistance publique le droit des pauvres pour toute l'année, 10,000 france converse pour toute l'année, 10,000 francs, croyons-nous. Il se considère des lors comme concessionnaire du droit, et tous ceux qui jusqu'ici ont loue la salle, lui ont payé outre le prix de location, le dixième de la recette brute pour droit des pauvres. C'est ainsi

qu'il avait entendu l'accord avec M. Boulet et il reclame de lui, outre la location journalière (qui est, croyons-nous, de 150 francs et non de 300 fr. comme il avait été dit), le droit des pauvres qu'il prétend avoir acquitte d'avance pour lui à l'assistance publique. M. Boulet entend au contraire que le droit des pauvres soit compris dans le prix de la location. La justice décidera.

députés de notre région : RHONE. — Ont voté pour : MM. Ducarre, Glas, Morel, Perret, de Laprade, de Saint-Victor. On: voté contre : MM. Le Royer, de Mortemart,

AIN. - Ont voté contre : MM. Bernard, Germain, Rive, Tiersot. Mercier.

DROME. — A volt pour : M. Bérenger. Ont voté contre : MM. le général Chareton, Che-

Evmard-Duvernay. Absents par conge: MM. Breton, Jocteur-Mont-Liging. - Ont vote pour : MM. Gallet, Jullien.

Sadne-Et-Leding. — Ont voté pour : MM. Daron, de La Guiche, Mathleu. Ont voté contre : MM. Alexandre, Boysset, Du-réault, le général Guillemaut, Jordan, le général Pélissier, Renaud, Rolland.

cole, industrielle ou commerciale " et satisfaisant aux examens fixes par le ministre. L'amendement a été repoussé par 376 voix

arts de Lyon tiendra une séance publique mardi 25 juin, à 7 heures très-précises, au Palais des Arts. On entendra:

M. Yemeniz. — Discours de réception : Poésio populaire en Grèce; M. Fabisch. — L'Ecole des beaux-arts lyon-

Lecture d'un sujet mis au concours.

galerie seulement. Un décret du président de la République

Les négociants en liquides de notre ville viennent de décider la création d'une chambre

grace à deux fautes d'impression bien piacées, le sens est devenu tout à fait introuvable. Bien que l'erreur ait été corrigée dans l'édition du matin, cet accident nous oblige à reve-

Resolr, au meante des Nouveautes, première de soir, au meante des Vierges par MM. Clair-métalité et Duru, musique de M. Lecoque de de costumes nouveaux; ballet au 25 perors et costumes nouveaux;

lemain au Gymnase; reprise de Ruy-Blas Demain au Gymnase; reprise de Ruy-Blas Demain au Riv-Blas et les autres actives de he 193 ceux il 2103 councils pour les roles de les autres artistes du les autres artistes du

Hier soir la place Bellecour a été quelque Hier somme à la lumière électrique par somme de la Société des concerts à sur lumière de la Société des concerts à lumière de la Société des concerts à lumière de la Société des concerts à lumière de la Société des concerts de la lumière de la Société de la la lumière de la la lumière de la lumière d temps mumine de la Société des concerts. La lumle = les mais du fronton de la Maison de la lumle = les soins de la Maison-Borce. e parlait du fronton de la Maison-Borce.

pepuis ce matin, les ouvriers tailleurs de

hanche de pierres travaillaient à teure les tailleurs de pierres travaillaient à teure les tailleurs de pierres travaillaient à teure les tailleurs de pierres travaillaient à teure les et gagnaient, en movenne, 4 francs par quand ils étaient employés à la journée, le taient payés à raison de 0,40 l'heure.

Is demandent la suppression du travail aux ls demandent que l'heure leur soit payée

focentines.

The standable du'un second amiable intertiest que la suspension du travail durera seulement quelques jours.

On se souvient de l'affaire de Saint-Jeanon 300 francs pour le classement des archives municipales, apportées dans un sac

Les plaidoiries sont renvoyées à mercredi

prochain. Ne Dulac doit plaider pour l'ancien maire, N° Vachez pour la commune, M° Caillau-houard pour le maire républicain, M° Guillot cipes. bir M. Grospois.

pes élections ont eu lieu dimanche dernier, a Tarare, pour le remplacement de onze coneillers municipaux.

Les radicaux l'ont emporté comme à Villefranche, mais quatre seulement ont réuni les oli suffisantes pour être élus: Il y aura donc len à des élections complémentaires.

La pluie légère que nous avons subie hier rendu la température un peu plus supportale sans que les agriculteurs aient eu à en

D'ailleurs, le temps semble fixé définitive-fient et le sciell féparé autant que faire se jui les dégats causes par deux mois de

Dars notre département, tous les proprié-bires sont occupés à couper les foins que les aux n'ont point altéres, et tous s'accordent à e due la bonne qualité et l'abondance des hins de la montagne viendront compenser les pertes causées dans la plaine par la submeron des prairies.

On a arrêté cette nuit près du pont Morand patre jeunes gens pour tentative de vol. Le plus agé a vingt-six ans. Quant aux trois autres, ils ont dix-sept, dix-huit et dix-neuf me. Ils iront loin.

SMINT-ÉTIENNE. — Le Radical de la Loire sublie une lettre de M. Ravel, son secrétaire gédaction à M. Ponet, avec qui il devait se allfe en duel.

li résulte de cette lettre que M. Ravel re-lissem effet le duel proposé. Il en donne les 1º M. Ponet n'a pas voulu se battre à l'é-

tranger, ce qui eût évité le danger d'un pro-²⁶ M. Ponet connaissant sa supériorité écra-

sante de l'escrime a pourtant refusé d'accepter pour arme le pistolet; 3º Il est impossible désormais à M. Ravel de houver aucun de ses amis qui veuille lui

servir de témoin dans ce duel. Il promet cependant de se mettre à la disposition de M. Ponet, si celui-ci veut, - nous communication de la commun atie n'est point assez riche pour offrir des wages d'agrement à ses amis dans le but de

paire à un bonapartiste. " Le Radical, outre cette lettre, en publie œux autres adressées à M. Ravel par deux de es amis. L'une contient ce passage:

En matière de duels, je suis d'avis d'user des adversaires tels que MM. Ponet et conorts, du même acabit, non pas d'épées, ni de pisoleis, mais hien de gourdins réunis, comme ceux Figuro et suns les blouses blanches d'impériale

Je décline l'houneur que je pourrais leur faire me battant avec eux pour ce qui précède...

DÉPÉCHES DU MATIN

21 Juin. — I demond du minim.

Paris, 20 juin. Les délégués des fractions de la droite sont restes avec M. Thiers depuis 2 deures jusqu'à 4 heures 45. Aucune Parole aigre n'a été échangée. La conversation a porté sur la situation inténeure, mais les détails sont encore

Assemblée adopte L paragraphe additionnel de l'article 55 puis l'article 36 en entier.

On commence la discussion de l'article 57. Aucun incident.

M. Thiers en revenant de l'entrevue ^{avec} les délégués de la droite assistait à la fin de la séance.

STRODE. — Les délégués des églises Presbytériennes d'Ecosse et d'Irlande présentent des vœux pour l'Eglise ré-

formée de France. M. Jalabert, de la gauche, propose comme terrain commun l'adoption du régime presbytérien synodal combiné regime congrégationniste. La profession de foi serait remplacée

par une lettre circulaire du synode aux idèles. Après divers amendements repousses Profession de foi de M. Bois est adop-

au scrutin nominal par 61 voix

contre 45. Bourse faible.

La Banque d'Angleterre a abaisse son escompte à 3 010. Bilan de la Banque de France.

Augmentation: encaisse, 4 millions; hesor, 5 12; comptes courants, 1. Diminution: portefeuille, 23; circu-

Paris, 21 juin.

Pendant l'entrevue avec M. Thiers, les délégués ont reconnu à plusieurs re-

deaux et de Versailles. Il a accepté la République et travaille a sa consolida-tion. Il y met son lidincur. Le maintien de la République garantit seul le salut de la France. Des tentatives de restauration monarchique amèneraient la

Les élections dernières ne peuvent être attribuées à son influence, il est resté entièrement neutre. Il persistera dans cette voie de republique conser-

vatrice que l'Assemblée a acceptée: M. Thiers parle également de l'utilité de créer une seconde Chambre comme point d'appui conservateur du gouvernement. . M. Vitet assistait à l'entrevué, sur le

désir de M. Thiers:

On assure que les délégués préparent un mémoire rendant compte de l'entrevue.

Une note du Jourral des Débats dit que M. Thiers a affirmé son dévouement aux principes conservateurs, mais qu'entre lui et ses interlocuateurs un grave désaccords est maintenu jusqu'à la fin sur la conduite à tenir pour défendre efficacement ces prin-

21 Juin - 3 heures du soir.

Paris, 21 juin 1872. Une note insérée au Journal officiel blame un entrefilet publié par le Charivari du 18 juin, comme pouvant exciter l'opinion contre l'autorité chargée de suivre le procès Bazaine.

Une note du Journal des Débats, ayant trait à l'entrevue des délégués dé la droite et de M. Thiers, conclut

« Les délégues de la droite, regrettant de ne pouvoir s'entendre avec le président de la République sur les veritables conditions d'une politique conservatrice, ont dù se retirer en maintenant leurs opinions, et se réservant toute li-

berté pour les défendre. »
Une lettre de M. Gent, adressée à l'Evénement, dément qu'il ait jamais passé des marches pour des biscuits avec per-

Il ajoute : « Il en est ainsi des autres. » Il attendra pour donner des explications à la commission des marchés.

Hier soir, les délégués des fractions de la droite ont rendu compte de leur entrevue avec M. Thiers dans leurs reunions respectives.

La note des délégués, publiée dans la matinée par le Journal des Débats, a fait impression.

Dépêches particulières

Du JOURNAL DE LYON New-York, 18.

Change papier sur France...... 4 60

BOURSE DE PARIS vidt 18 un

DÉPECHE GOUVERNEMENTALE

	A.U	COURS DE	CLOTURE	HAUSSR	Baisse		
,	COMPTANT	D'HER	D'AUJOUR.				
1	40000 COLUMN CONTRACTOR CONTRACTO			**************	*		
	3 0/0	54 20	• • •,				
.	4 1/≥ 0 ₁₀ .						
.	5 %	85 40	11		. 11		
	***************************************	:					

DISCOURS DE M. LABOULAYE

Parmi les sociétés ayant pour but de confribuer à faire disparaître le malentendu déplorable qui existe entre les patrons et les ouvriers et de fournir au travail, en les rapprochant les uns des autres, des conditions meilleures, il v en a une de création toute récente et dont on est en droit d'espérer des résultats excellents. C'est la Société du travail. Elle a tenu dernièrement, à la mairie du 11° arrondissement, à Paris, sa première assemblée générale. M. Laboulaye, notre eminent collaborateur, a été appelé à prendre la parole à cette occasion, et nous estimons que nos lecteurs nous sauront gré de leur mettre sous les yeux quelques-unes des idées qu'il a développées. Ce sont des idées de paix et de concorde dont personne ne niera l'opportunité ni la justesse, ni la valeur pratique, et dout tout le monde voudra faire son profit pour le plus grand bien de notre société française et de notre régénération politique.

Nous empruntons au Constitutionnel les quelques passages qui suivent du discours de M. Laboulaye:

« Mesdames, Messieurs,

« Toute ma vie j'ai prèché qu'il fallait s'aider les uns les autres. J'ai dit : C'est une grande erreur que de s'adresser toujours au gouvernement; il faut se tirer d'affaire soi-même; les honnètes gens sont nombreux; il y en a beaucoup, dans la bourgeoisie, qui ne connaissent pas les ouvriers; il y en a beaucoup, chez les ouvriers, qui ne connaissent pas la bourgeoisie ; c'est un malentendu qui a duré trop longtemps et qu'il faut faire cesser à tout prix ; il faut se voir, il faut s'entendre: on sera heureux de se connaître mutuel-lement. Eh bien! ce soir, vous me donnez ce spec-tacle; j'assiste à une des choses que j'ai le plus désiré voir dans ma vie. Il ne faut donc pas parler de reconnaissance lorsque je viens ici ; c'est, au contraire, moi qui demande la permission de vous remercier et de vous remercier très-sincèrement. (Très-hien! très-hien!

Quant à cette institution de la Société du travail, je la trouve très-ingénieuse. Toutes les fois qu'on peut donner à un homme le sentiment de la responsabilité, on fait une bonne chose. Il n'y a ici rien d'humiliant pour personne. L'ouvrier démande qu'on l'occupe, il ne tend pas la main; i vend son travail comme le patron cherche à l'acheter; les rôles sont égaux; il n'y a pas de protection d'un coté, il n'y a point de dépendance de l'autre. Tout ce qu'on demande à celui qui se présente, c'est de prouver qu'il est un honnète homme. A ces conditions et pourvu que jamais la politique ne s'en mèle, votre établissement est

« On vous a dit que M. Rossignol en était l'inventeur; je suis charmé de lui rendre justice. prises les services rendus par lui et se lui, un autre l'avait inventé. Seulement, comme

sont montrés pleins de déférence à son des cent Vierges par MM. Clair-les des continues nouveaux; ballet au 2 cations politiques intérieures, M. Thiers a renouvelé les déclarations de Borde de Ruy-Blas de la grand Gymnase; reprise de Ruy-Blas de déférence à son did accepté la la grand des cent Vierges par MM. Clair-les des continues de M. Lecoque de administration.

« Le défaut signalé par le père de Montaigne, qui avait été maire de Bordeaux : c'était que les honnetes gens ne se convaissaient pas les uns les autrés.

« Feu mon père, homme, pour n'être sidé que « de l'expérience et du naturel, d'un jugement « bien net, m'a dit autrefois qu'il avoit désiré guerre civile.

La politique de M. Thiers est d'ailleurs essentiellement conservatrice; il désigné, auquel ceux qui auroient besoin de quelque chose se pussent rendre et faire enrea gistrer leur affaire à un officier établi à cet effet,
sa vie, et les projets de lei qu'il a préa citerente des perles à vendre ;— Tel veut compagnie pour aller à Paris. a.

« En ce temps-là, aller à Paris était un si grand voyage qu'oncherchait à s'assurer un compagnon

« Tel s'enquiert d'un se l'teur de telle qualité, « tel d'un maitre, tel demande un Cuvrier; « qui ceci; oui cela.— Chacan selon son besein.

« Et senible die ce moyen de nous entraider apporteroit non légère commodité au commerce « public; car à tout coup il y a des conditions qui « s'entre-cherchent, et pour me s'entre-enten-« dre, laissent les hommes en extrême néces-« sité.

"Et Montaigne cite, à ce propos, l'histoire de deux savants de son temps fort-estimes, mais dont personne ne s'inquietait; comme nous faisons toujours ; ces deux savants étalent morts de faim et il ajoute : « Je crois que millo hommes les eussent appelés avec très-avantageuses conditions ou se-« courus s'ils l'eussent seu. Le monde n'est pas si généralement corrompu, que je ne sache tel homme qui souhaiteroit, de bien grande affeca tion, que les moyens qu'il a en main se pus-« sent employer à mettre à l'abri de la nécessité « les personnes... que le malheiir combat quelque-« fois jusqu'à l'extrémité, et qui les mettioit pouf « le moins en tel état, qu'il ne tiendroit qu'à faute « de raison s'ils n'étoient contents. » « Remar quez ces mots : « que le malheur com-« hat que que lois jusqu'à l'extrémité. »

a Savons-nous souvent ce qui se passe dans la « Il y a tel ouvrier, tel bon odvrier, qui a frap

pé à deux ou trois portes; on ne l'a pas entendu; il est fier, il peut travailler, il ne veut pas tendre la main, et souvent il succombe à une misère épou-

« Eh bien ce que vous établissez, ce dont M. Rossignol a été l'inventeur (la chosea été inventée deux fois ; celt arrive souvent), c'est ce que j'appellerai la bourse du travall, le marche de la maind'œuvre, l'endroit où l'on est sur de trouver de l'occupation.

« A la Bourse, il faut apporter quelque chose, rien pour rien! Qu'est-ce qu'on vous demande? votre travail et votre honnéteté! voilà votre richesse. Et si les patrons sont intelligents, ils doivent à dissocier et dire : « Nous prendrons, de doivent a associer et dire: a Nous prendrons, de préférence, pour ouvriers ceux qui nous offrent de telles garanties. » A ces conditions, l'institution est fondée; elle n'a pas besoin du gouvernément, elle n'a même pas besoin d'une grande publicité; il suffit que, dans chaque quartier, dans cliaque mairie, on sache que s'adresser si l'ouvrage vient à manquer. Point de bureau de placement, point d'intermédiaire contour. L'adurier aunt dies point d'intermédiaire coûteux; l'odvrier peut dire fièrement: Moi, je trouverai de l'ouvrage! Et pourquoi? parce que l'on me connaît, parce qu'on m'estime, patce qu'on sait que je suis un hon-nête homme. (Très-bien! — Applaudissements.) « Aujourd'hui, quand un ouvrier se trouve

sans travail, il en est réduit à demander à un compagnon ! Pourrais-tu me faire embaucher dans ton atelier? Il faut se faire recommander par un camardde, qui n'est pas toujours une ex-cellente recommandation. (Rires.) Il faut cher-cher, il faut courir, perdre son temps. Remédier à cet inconvénient, telle est l'idée de M. Rossignol, de Montaigne et de votre Société, idée féconde et toute en faveur de l'ouvrier, qu'elle affranchit: Une fois admis dans cette Bourse du travail, vous pouvez foils présenter partout, tête levée avec votre carte, votre livret volontaire : «Voilà ce que je suis, que voilà ce je sais.» N'est-ce pas relever le travail? n'est-ce pas assurer à l'honnête travail en travail? n'est-ce pas assurer à l'honnête travail en travail homme qui cherche du travail qu'il en trouvera touours chez les honnêtes gens? (Très bien! plaudissements.) »

Ici M. Laboulaye, en sa qualité de député de Paris, s'adresse à ses électeurs et leur exprime ses vues sur la question du travail il démontre avec succès que le capital et le travail ne sont pas faits pour se combattre, mais qu'il y a solidarité absolue entre ces deux termes de la richesse publique:

« Ši j'ėtais un simple philosophe, vous pourriez dire que vous connaissez la question mieux que moi, et que vous n'avez pas besoin de mes leçons; mais j'ai un titre à votre bienveillante attention, l'invoque. Je suis votre mandataire: Il y en à sans doute parmi vous qui m'ent nomins dépu-té. J'ai toujours cherché l'occasion de rendre compte à mes électeurs. Chaque jour, dans les votes difficiles, je me dis: Je voudrais que mes électeurs fussent là pour leur dire ce qui fait que je vote de telle ou telle façon. (Très bien! très

« Le plus souvent ils ne le savent guere, car on les trompe impunément.

« Donnez-moi un journal, au hasard, je ferai quelque chose de plus fort que les tireuses de cartes : sans regarder le journal, je lirai ce qu'il contient. Selon qu'il sera bleu, blanc ou rouge, je serai porté aux nues ou trainé dans la boué. Après cela, cherchez la vérité! Je voudrais donc avoir mes électeurs sans cesse autour de moi et leur montrer qui je suis, quelle est ma politique Cette politique, je vais vous la dire en deux mots: ma politique, c'est la politique du travail. Pour moi, la démocratie n'est pas quelque chose de mystérieux, c'est le règne de ceux qui travaillent, c'est le règne des travailleurs. (Très-bien! très-bien

Applaudissements.)

« J'ai commencé ma vie dans un atelier comme patron, je l'ai continuée comme avocat, comme professeur, comme journaliste. Aujourd'hui, me voilà député! J'ai donc pu voir bien des choses; j'ai beaucoup voyagé; j'ai longtemps réfléchi et j'en suis arrivé à n'estimer qu'une seule chose: les gens qui travaillent. Pour moi, il n'y a pas de nobles, il n'y a pas de riches, il n'y a pas de pauvres, il n'y a pas de classes privilégiées ou déshéritées. Le monde se divise en gens qui travaillent et en fainéants. Je suis avec les premiers et je méprise les seconds! (Braves. - Applaudissements.

« Le travail est donc la loi de la vie humaine. Il en fait la beauté et la moralité. C'est avec raison que le proverbe dit : « Celui qui travaille prie. » Je ne prétends pas que le travail dispense de prier, mais il est certain que celui qui travaille n'a pas de mauvaises pensées, tandis que, suivant un autre proverbe, : « Celui qui ne fait rien, le diable le tente »; ou encore : « L'oisiveté est la mère de tous les vices! » C'est bien dit...

« Il y a des intérêts communs à tous ceux qui travaillent; il suffit que le travail s'arrête quelque part pour qu'il s'arrè e partout. Nous en avons eu l'exemple frappant lors de la guerre d'Amérique. Quand le Sud et le Nord se battaient ensemble, 'ai vu une foule de gens indifférents, disant : Qu'ils se battent entre eux; que l'un avale l'autre et qu'il s'étrangle en l'avaiant, qu'est-ce que cela nous fait? » Et cependant il y a eu en Angleterre et en France la famine du coton; les abriques se sont fermées, et des milliers de gens habitués à travailler honnètement, à gagner de bonnes journées, ont été employés des années entières à casser des pierres le long des che-

« Si la fortune de l'Amérique a pu agir sur celle de l'Angleterre ou de la France, croyezvous qu'il en sera autrement dans un même pays et dans un même atelier? Pensez-vous qu'il n'y a pas un rapport intime entre le patron et ceux qu'il emploie? Est-il possible que les ouvriers ne travaillent pas et que le patron fasse de honnes affaires? Se peut-il que le patron fasse de mauvaises affaires et que les ouvriers travaillent? Il v a donc harmonie constante, et tout l'effort de la société, tout l'effort de la législation doit être de garantir cette harmonie naturelle et d'empécher que rien ne la trouble. Il faut que le travail de chaque homme lui donne la plus grande dose de bien-être et de bonheur possible, et cela ne peut s'obtenir que par l'accord du patron et de l'ou-

vrier, par le concours du capital et du travail. « Ce n'est pas cette doctrine que soutient l'In-ternationale. Elle voit partout la lutte et la guerre. On dit que les fondateurs de l'Internationale étaient animés des meilleures intentions, je le crois, j'en suis convaincu; mais, selon moi, des le

premier jour, ils se sont trompés, et cette erreur a couté cher aux ouvriers. Dès le premier jour, en esset, ils ont dit à l'ouvrier : « Il y a une lutte « constante, naturelle, entre toi et ton patron. « Cette lutte, tu n'es pas assez sort pour la soute-« nir seul, unissons-nous et nous viendrons à bout du patron. Ce ne sera plus lui qui fixera le taux du salaire, ce sera nous. »

« Tout cela est une erreur; il n'est pas vrai que le patron soit un ennemi, il n'est pas vrai qu'il fixe le prix du salaire. Il ne faut pas une grande expérience pour voir qu'il y a une loi des salaires qui ne dépend ni du maître ni de l'ou-

« La formule existe depuis longtemps : Toutes les fois que deux ouvriers courront après le même patron, le salaire baissera; toutes les fois que deux patrons courront après un même ouvrier, le sa-laire montera. Il y a là une loi nécessaire qu'aucune volonté humaine ne peut changer.

« Mais croire que le patron a intérêt à faire baisser e salaire, C'est une erreur. Il y a une foule d'industries où le salairs n'entre, dans le prix des choses, que pour une portion minime; il y a le capital employé, il y a les machines, il y a les matières premières. Que gagnerait le patron à rogner quelques sous sur le salairé presque rien. Le bénéfice, c'est de vendre beaucoup. Le salaire n'est que le patris chief de le gagnerie. que se petit côté de la question..

« Je vous ai dit quel était le grand parti des travailleurs; ce parti, i la des ennemis. D'abord, l y a les violents, et ceux qu'il faut appeler de leur vfai nom, les malfaiteurs. Quiconque veut s'enrichir sans travail, quiconque veut prendre la part de son voisin, par la force ou la ruse, celui-là est l'ennemi du travailleur, et j'ajouté que si celui-là est ouvrier, il est coupable. »

L'orateur flétrit ensuite énergiquement ceux qui violent cette loi du travail que Dieu a donnée à l'homme afin que par elle il fit la conquête du monde; puis il s'adresse aux beaux parleurs, aux apôtres des théories creuses et malsaines qui trompent le peuple et l'égarent.

« A côté des malfaiteurs, il y a la famille des fairéants, famille nombreuse, quelquefois même très-Bien née. Mais ceux qui en naissant ont trouvé la fertune dans leur berceau ont du moins cet avantage qu'ils mangent l'argent que leurs parents ont gagné; je trouve même qu'on est trèsdur pour ces petits jeunes gens qui gaspillent leur patrimoine. J'assiste à ce spectacle avec un certain platistic. Voilà un homme qui n'a-jamais rien fait, il a une fortune qu'il ne méritait pas ; il la jette au vent, il se ruine, c'est très-moral. Ce que je trouve immoral, c'est la loi qui dit : Ce prodigue va tomber dans la misère, nous allons lui douner un conseil judiciaire; il pourra ruiner les autres,

mais désormais il ne pourra pas se ruiner..... « Il y a enfin une classe de gens que j'aurais pu mettre parmi les fainéants, ce sont les beaux par-leurs; ceux qui, ne faisant rien, sont toujours prêts à critiquer ceux qui font quelque chose. L'homme qui travaille est modeste; il connait les difficultés de la vie ; mais le beau parleur se plaint toujours : « Oh! si c'était moi, j'aurais fait ceci, j'aurais fait cela. Le patron n'y entend rien, il « nous vexe et nous opprime. » Ecoutez-le, il a une recette pour guérir tous les maux et en effet pour les charlatans, rien n'est plus facile. En règle générale, on dit :

« Pour guérir la société, il n'y a qu'à changer la société. » Que penseriez-vous d'un médecin disant à un malade: « Il n'y a rien de plus simple que de vous guérir, il n'y a qu'à vous changer le

j'ai été dans beaucoup de réunions, je n'ai jamais trouvé de système qui apportat une solution raisonnable; il n'y en a qu'une, toujours la même : la liberté! Que l'ouvrier puisse défendre son salaire! Que le patron puisse défendre ses droits! Qu'on cherche à s'entendre, à s'accorder, chacun conservant la liberté, l'indépendance, c'est par-fait. Mais, en dehors de cela, toutes les combinaiconduit ainsi à la misère universelle. Les secrets pour faire la misère universelle, beaucoup; mais j'attends encore celui qui doit donner à tous la richesse et le bien-être. Jusqu'à présent je ne cennais, pour l'ouvrier, qu'une manière d'améliorer son sort et de transformer sa situation: c'est l'éducation, c'est le travail, c'est l'économie c'est la sobriété; le reste est chiméri que. Mais, par le travail, par l'éducation, par l'é-conomié, par la sobriété, je crois que l'homme peut faire merveille. »

M. Laboulave termine par des paroles de paix, de concorde et d'amour fraternel, qui rencontrent dans l'auditoire une approbation des plus sympathiques:

« Comprenons surtout que, dans ce labeur universel, nous commes tous solidaires les uns des autres; comprehens que nous ne pouvons pas faire de mal à notre voisin sans nous feire du mal à nous-même, et que nous ne pouvons pas faire de bien à notre voisin sans nous faire du bien à nous-même.

« L'officier aime le soldat à côté duquel il s'est a nomer aime le sondat à cote duque n's est battu; pourquoi le fetton envendrait-il à l'ouvrier qui travaille avec lui? Et pourquoi l'ouvrier p'accepte-il pas la main que lui tend le patron? C'est, je croix, parce que l'ouvrier ne fait que passer dans l'atelier. C'est toujours un étranger. Avec institution que vous établissez aujourd'hui, il y a des chances pour que l'ouvijer reste chez le patron. Si, en effet, vous moralisez l'entrés des ouvriers dans les ateliers; si vous leur en faites tin titre d'honneur; si vous dites : « Celui-là est entré avec la recommandation de notre Société : celui-là est des nôtres : il peut marcher la tête haute, c'est un ami », l'ouvrier restera, son cœur s'ouvrira, il aura de l'affection pour son patron. On s'imagine toujours que les hommes sont faits pour se hair; pas du tout, les hommes sont faits pour s'aimer. (Très-bien! très-bien!) C'est ce que ie dis souvent à l'Assemblée, à des gens qui ne m'é coutent guè e. On croit qu'on se grandit en méprisant, en détestant son voisin; on s'affaiblit

c'est par l'amour que l'homme est grand.... C'est en s'aimant les uns les autres qu'on peut résoudre la question sociale. Il y faut beau-coup d'intelligence; il faut chercher beaucoup, mais il faut surtout aimer beaucoup. La loi morale est la loi sociale. Tant qu'on ne comprendra pas cela, la société sera toujours en guerre. Du jour où on le comprendra, on verra que l'ensemble des questions qui composent ce qu'on appelle la question sociale peut se résoudre facilement, et l'avenir appartiendra à la démocratie nouvelle. On se fait une très-fausse idée de la démocratie. Il semble que ce soit la lutte perpétuelle la revanche des classes qui souvent n'ont pas ouffert, et en tous cas les individus qui les rerésentent aujourd'hui n'ont pas souffert.

« Les haines et les jalousies de l'heure présente n'ont pas de fondement plus sérieux; ne nous laissons pas tromper par de vaines déclamations. Allons au fond des choses. Nous ne sommes pas sur la terre pour nous faire du tort les uns aux autres. Qui nous empêche de nous aimer, de nous unir, de résoudre ensemble la question so-

« Alors on comprendra que la démocratie n'est pas la haine, l'envie, la jalousie ; elle est l'expression moderne d'une vieille vérité toute chrétienne. Elle s'appelait autrefois la charité, elle s'appelle aujourd'hui la fraternité, la solidarité et l'amour mutuel! (Très-bien! très-bien! Applaudisse-

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE du 21 juin

PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN

THERMOMETRE | PARSSION | ETAT | minima | maxima | haromet. du ciel | à 7 h. du m ... IGIH A +15° | +22° | 0,746 | nuageux

lauteur de la Saone au-dessus de l'étiage.. 0.65

Sa température....Quantité d'eau tombée à Lyon du 1er au 15 +150 juin 0,033 SPECTACLES ET CONCERTS 21 Juin

GRAND-THÉATRE

grande féeric

en 3 actes et 24 tableaux, de MM. Cogniard frères, jouée par les artistes du théâtre de la Gaité, de Paris. — Décors et costumes entière-ment neufs. — Trois grands ballets, réglés par M. Justamant, et exécutés par 100 danseuses · A dix heures, le splendide Tableau des Oiseaux. On commencera à 7 heures 1/2.

AVIS. - Le bureau de location est ouver tous les jours, de 10 heures du matin à heures du soir, à la façade du théâtre, sous l rand vestibule.— On peut s'y procurer, à l'aance, des places pour toutes les représentations de la **Chatte Blanche**. — *Les cartons* pris le soir, au bureau, ne sont valables que pour la représentation du soir.

> THÉATRE DU GYMNASE Relâche.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyon, le 20 Juin 1872.

				_		AND DESCRIPTION OF THE PERSON AND	*****				
NOMBRE	SORTES	PRANGE	PIÈMONT	ITALIE	BROUSSE	LEVANT	BENGALE	CHENE	JAPON	PERSE	l'eids
47 34 42 3	Organsins Trames Gréges Diverses Bobines Laines	24 5 13 2	9 N	11 16 2 n	1 9 9	5 3 2	3 >> >> >> >> >> >> >> >> >> >> >> >> >>	9 11 *	1 4 4 2 8 8))))))))))	3940 2510 3149
127.	·····	<u>42</u>	Spensor P	29	10	8	3	20	9	D	9599
]	BA	LL	OT	8 .	PE.	31	8			
50 4	Organsins Trames Gréges Diverses	, 1))	1 2 2 2)))))) 1))) D D))))))	» » »	» 46 »	* 23 3	3 3	57 70 2400
57		1	1	n	э	,	3	46	5	»	2527

Dernier numéro placé des soies et bobines de-Dernier numéro des ballots pesés....

SAINT- PTIENNE, 20 Juin 1872

			Ö	A.IN	T-	TI.	ENN	ĸ,	20	Ju	ın	18/2.	•	
NOMBRE	SORTES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	BENGALE	CHINE	CHINOISE	JAPON	PERSE	BROUSSK	DIVERSES	Poms		
13 9 11	Organsin Trames Grèges Diverses Bobines.	5) 19 20 20	2 2	» 3		3710	2 X X X)) 3)))) 1)))))))))	>> >> 20 30 30))))))))	1053 351 519	42	
33		5	, ,	2	6	20	19	"	۵	*	"	1921	36	
		Ð	AI	L(TC	3 1	E	SÉ	8					
2 4 14 n	Organsin Trames Grèges Diverses	ı r	,	» »	f	14))))))))))))))))))))	21 188 646	18 53 79 »	
20		1	n	'n))	19	*	n	3))	,,	870	40	

13 Décreusages 2 Grèges 20 Ouvrées..... Aubenas, 20 Juin. Trames 786 Total..... 2665 » Opérations de décreusage.....

Avienon, 20 Juin. Organsins.... 3 Trames 90.51Total..... 175 39 BALLOTS PESES Organsins.... Trames 1 Gréges Total 47 74

RENTE ITALIENNE 5 P. 00

La Société Lyonnaise DE DÉPÔTS ET DE COMPTES-COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL, palais Saint-Pierre, rue de l'Hôtel-de-Ville, paie dès à présent, le coupon du 1er juillet et garantit les risques de route des titres. 3500

MM. P. GALLINE et Ce, 13, rue de yon, paient dès à présent le coupon du 1er juillet et garantissent les risques de route des titres.

La Société Générale, rue de Lyon, n. 6, paie, des à présent, le coupon au er juillet. Les titres devront être expédies à Paris.

La Société Générale garantit les risques de route. La Société Générale paie, en outre, tous les coupons français et étrangers

dont le taux est officiellement connu.

Rente Italienne 5 010

ÉCHÉANCE DU 1er JUILLET 1872

Le Crédit lyonnais paie des à présent le coupon semestriel du 5 0/0 Italien. Les titres devant être envoyés à Paris, le Crédit lyonnais garantit les risques de route.

00

COMPTOIR D'ESCOMPTE

de Paris

L'Agence de Lyon paie dès à présent le coupon sémestriel du 5 0/0 Italien et

GARANTIT LES RISQUES DE ROUTE DES TITRES

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS

rue Neuve, 23

COUPON DU 1° JUILLET 1872

L'Agence se charge de l'encaissement de tous les coupons dont le montant est officiellement connu

SOCIÉTÉ

DÉPOTS ET DE COMPTES COURANTS

2, PLACE DE L'OPERA, 2

Emission de 50,000 actions nouvelles de 500 francs de la SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE PARIS

Destinées à porter de |5 millions à 40 millions le capital de cette société Le capital de 40 millions est divisé en 80,000 actions de 500 francs.

Cette émission a été autorisée par l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires de la Société, en date du 8 juin 1872.

CES ACTIONS SONT ÉMISES AU PAIR ELLES SERONT ASSIMILÉES

AUX ANCIENNES POUR LE PARTAGE DES BENEFICES DU SECOND SEMESTRE DE 1872.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION: Les souscripteurs auront à verser :

125 francs en souscrivant; 125 francs le 25 août 1872, contre remise du *Titre définitif au porteur*.

L'intérêt de retard sur le 2° versement sera calculé à raison de 5 0/0 l'an à partir du 25

août 1872, sans préjudice des dispositions inscrites aux Statuts. Les 250 francs restants ne seront appelés que si les besoins de la Société l'exigent et conformément aux dispositions des Statuts.

cotées à la Bourse de Paris. LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE A PARIS

Les Actions libérées de francs 250 seront

SOCIÉTÉ de DÉPOTS et de COMPTES COURANTS

2, PLACE DE L'OPERA, 2 Le mardi 25 Juin 1872, de 10 heures

du matin à 3 heures du soir. La réparatition aura lieu à partir du Lundi 1er Juillet. Tout actionnaire de la Socité financière de Paris a droit de souscrire par préférence, et sans ètre soumis à aucune réduction, autant

Le coupon de 12 fr. 50 payable le 1er juillet 1872 sera pris en déduction de son premier versement.

Les Titres seront estampillés.

d'Actions nouvelles qu'il en possède d'ancien-

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry de Londres.

-- Santé à tous par la douce Revalescière du Barry, qui guérit, sans médecine ni purges, ni frais, les dispepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dyssenterie, coliques, toux, asthme, étousiements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélan-colie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestius, muqueuse, cerveau et sang, 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de

Bréhan, etc., etc. Certificat Nº 69,718.

Ticheville (Orne), 20 mars. Ayant pris de la Revalescière pendant quelque temps et m'en étant très-bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hydropiques; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et, les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans

LANGEVIN, curé.

3498

chauster, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boites : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. Les Biscuits de Revalèscière qu'on peut manger en tout temps se vendent en boites de 4 et 7 francs. — La Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauster. — En boites de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste.

Dépôts à Lyon, Dorvault, pharmacie centrale. Perissoud, épicier, 57, rue Bourbon. Varvarande, épicier, rue de Lyon. Napoly frères, place de Lyon. Verpilleux-Millou, rue de Lyon, 48. Cherblanc. Champin jeune et Gaget, cours Morand, 7 et 9; Redet, Perret, Pousin, Brun. Ganibet, Turrel, épicier, 16, rue Neuve; Girin, Veran, Chaumarat, Fayolle frères, Armandy. Ballandrin et Sabourault, Boissonnet, pharmaciens J. Girard, épicier-herboriste, rue Chaumais, 14; Burband, épicier, rue Imbert-Colomès, 29, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co., 26, place Vendôme, Paris.

UN JEUNE ALSACIEN une maison de commerce ou d'industrie.

Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

Auguste Jourfroy, dentiste, a transfere son cabinet, rue de Lyon, 15:

Le docteur MOURGUE, successeur de M.

Montluel (Ain).

VENTE

par licitation, avec le concours des étrangers, pardevant Me Lamdouze lots séparés.

D'IMMEUBLES située à Montluel, Beynost et la tin.

Boisse (Ain), composés de terres, prés, bois, vigne, jardin, batiments d'exploitation, indivis entre !es consorts Delorme. Adjudication au dimanche quatorze juillet mil huit cent soi-

xante-douze, à une heure du

1. Mädame Marie-Charlotte Mercier, veuve de M. Jean-Baptiste Delorme, rentier, demourant à Lyon, cours d'Herbouville, 9: 2. Antoine-Marie Delorme, em-

au meme lieu 3. Claude-Marie Delorme, bijoutier, demeurant au même lieu; 4. Jean-Martinon Piotet, negociant, et de lui autorisse madame Marie-Cécile-Philomène Delorme son épouse, demeurant ensemble à Lyon, place Saint-Clair, 9, agissant tous deux comme administrateurs de la personne et des biens de Jeanne-Marie-Delphine Pietet, leur fille mineure. Madame Piotet agissant, en outre, en

son nom propre; Lesquels ont constitué pour avoué Me Damour, exerçant près le tribunal civil de Lyon, ou il demeure, rue Saint-Pierre, 14: Contre M. François-Marie Seigneret, clerc de notaire, demeurant à Lyon, rue Neuve, 7, agissant en qualité de tuteur ad hoc

de la mineure Piotet; Lequel a constitué pour Me Trillat, exercant près le tribunal civil res, borné: au nord, par bois à de Lyon, ou il demeure, place du madame veuve Delorme; au ma-Change, 2;

Lyon, le dix-huit mai mil huit cent soixante-douze, enregistré, expédié, notifié à avoué et signi-

fié à parties ; Désignation des immeubles à Premier lot

Il se compose: 1. De la terre des Invalides, située à Montluel, de la contenance de soixante-six ares, ayant pour confins : au nord, un chemin; au matin, terre au sieur Martin; au midi, bois de Morancin, et au soir, terre à ma-dame Barthélemy Delorme;

2. D'une terre appelée Sous-le-Pré, située en la même commune, de la contenance de soixante-six lorme. aresquatre-vingt-douze centiares, confinée: au nord, par un torrent; au matin, par le chemin de Montluel; au midi, par une botasse mitoyenne avec madame veuve Delorme, et au soir, par terre à madame Barthélomy Delorme;

3. Une terre dénommée à la

Chaume de la Chaysette, située en la meme commune, de la contenance de quarante-trois ares quatre-vingt-seize centiares, joignant: au nord, un chemin; au matin, une terre à Martin; au midi, un torrent, et au soir. à madame Barthélemy Delorme; 4. Une terre dite les Grandes-Rayes, située en la même commune, de la contenance de soivante-quatorze ares quatre-vingttreize centiares, bornée: au nord,

u midi, terre à madame veuve Delorme; et au soir, par terre à madame Barthélemy Delorme. 5. Une autre terre au même lieu des Grandes-Rayes, même commune, de la contenance de quarante ares quatre-vingt-quatorze centiares, ayant pour confins au nord et au matin, terre à madame Barthélemy Delorme; au midi, terre à madame veuve

Delorme, et au soir, un chemin:

6. Une terre, sise à l'Etang-

Etudes de Me DAMOUR, avoué | contenant cinquante ares soià Lyon, rue St-Pierre, 14, et xantêdix-septcentiares, bornée: au de Me LAMBERET, notaire à nord, par terre à Martin; au manord, par terre à Martin; au ma- | Ferrier, même commune, contetin, par un chemin; au midi, par nant environ trente-cing ares, terre à madame veuve Delorme, confiné: au matin, par fond à Peet au soir, terre à Trigon;

Chareuse, située en la même comberet, notaire à Montluel et en la mune, de la contenence de cinq lorme. mairie de Beynost (Ain), en ares six centiares, joignant : au nord et au midi, terre à madame veuve Delorme; au matin, terre à André, et au soir, terre à Mar-

Deuxième lot.

Il se compose: D'une terre dite la Chaysette ou Channette, située à Montluel, de la contenance de quarante-trois ares, bornée: au nord, par un chemin; au matin, par terre à madame veuve De-Cette vente est poursuivie à la joir par terre à Martin. lorme; au midi, par un fossé, et

2. Un bois broussaille, situé en la même commune, lieu de Moares, joignant: au nord et au matin, terre à madame veuve De-2. Antoine-Marie Delorme, employé de commerce, demeurant Barthélemy Delorme, et au soir, bois à Briguet :

3. Une terre à l'Etang-des-Alouettes, même commune, contenant sept ares, ayant pour confins: au matin, au midi et au lard. soir, terre à madame veuve Delorme, et au nord, terre à Tri-

4º Un petit bâtiment, situé en la même commune, lieudes Granges, composé de remise, écurie et feril, avec un terrain au-devant, d'une superficie de soixante centiares, joignant : au nord et an la propriété de madame matin. veuve Delorme; au midi et au soir, la propriété de madame veuve Perret.

Troisième lot.

Il se compose: 1º d'un bois, situé en la même commune, lieu de Morancin, de la contenance de cent douze ares quarante centiatin, par bois à la même et à Da-En exécution d'un jugement zard; au midi, par un torrent, et rendu par le tribunal civil de au soir, par bois à Chevalier; 2º Un bois situé en la même commune, lieu de Morancin, de la contenance de quatre-vingt-

quinze ares vingt centiares, conliné : au nord, par bois à Martin et Corret; au matin, par bois à Chevalier; au midi, par un torrent, et au soir, par bois à madame veuve Delorme;

3º Un bois, situé en la même commune, lieu de Morancin, de la contenance de soixante-quatre ares quarante centiares, ayant pour confins: au nord, bois à Trigon et veuve Perret, au matin, bois à Dufour et autres; au midi, bois à madame veuve Perret, et au soir, bois à madame veuve De-Quatrième lot.

Un jardin clos de murs, situé en la commune de Beynost, lieu de la Jacquetière, contenant dix ares cinquante-cinq centiares, joignant : au nord, terre à Richard; iu midi, terre à Collard, et au soir, un chemin. Cinquième lot.

Une terre dite Grange-Debout. située en la commune de Beynost, près de la gare, contenant deux nectares trois ares soixante-trois centiares, confinée : au nord, par Delorme, et au midi, par les hé- soir. ritiers de Pierre Delorme.

Sixième lot. Un fonds en terre et vigne, situé aux Araignées, près le grand peuplier, commune de Beinost, par terre à André; au matin et contenant environ quatre-vingt deux ares trente centiares, confiné: au nord, par terre de Pierre Delorme et de Burignat; au matin, par celle d'André, et au soir, par un chemin.

Septième lot.

Huitième lot. Un fonds en luzerne, situé au

rontel; au nord, par un chemin; 7. Une terre appelée Petite- au midi, par terre à Piquet, et au soir, les héritiers de Pierre De-Neuvième lot.

Un fonds en luzerne, dit Durhoue ou des Grandes-Vignes, même commune, contenant envifiné: au nord, par un chemin: au midi, par fonds d'Antoine Debout; au soir, par fonds de Mille.

Dixième lot. 1. Un fonds en terre et pré, situé aux Queues, commune de La Boisse, contenant environ outre les charges. quatre-vingt-treize ares quarante-3489 trois centiares, confiné: au nord, rancin, de la superficie de six par une terre à Claude Delorme au soir, par Dugas; au midi, par les lecritiers Collard et autres, et au matin, Claude Colard.

2º Petite terre des Queues, de six ares cinquante-huit centiares, confinée : au matin, par bois à Collard; au midi, André Chabert; an soir, Dugas, et au nord Col-

Onzième lot. Un fonds en vigne et routoir, situé à Trivoly, commune de Beynost, contenant environ seize ares treize centiares, confiné : au soir, par un chemin, et au midi, par un chemin. Douzième lot.

1. Une maison attenant à la propriété Bissuel , hameau de l Saint-Pierre, commune de Beyposée de quatre pièces et puits; 2. Une autre maison en pisé formant deux caves avec fenil audessus, et deux cuves sous le han-

3. Une cour séparant les deux maisons qui précèdent. Ces immeubles sont confinés par Bissuel, Collar et un chemin

Tous les immeubles dont la désignation précède sont situés sur les communes de Montluel, Beynost et La Boisse, canton de Montluel, arrondissement de l'révoux, département de l'Ain. Ils seront vendus en douze lots séparés, composés comme il

est dit ci-dessus, aux enchères publiques, à l'extinction des feux, en faveur des plus hauts miseurs et derniers enchérisseurs, sous les clauses et conditions du cahier des charges déposé aux minutes de M. Lamberet, notaire à Montluel, et sur les mises à prix suivantes : Pour le

٠.	
ı,	Premier lot 3,000
•	Deuxième lot 300
	Troisième lot 1,000
	Quatrième lot
5	Činguième lot
ı	Sixième lot 3,000
1	Septième lot 1,500
٠	Huitième lot 2,000
	Neuvième lot 300
ı	Dixième lot 1,000
-	Onzième lot 500
1	Douzième lot 1.500
	,
٠	L'adjudication aura lieu en la
١.	mairie de Beynost, par le minis-
	tère de Me Lamberet, notaire
;	commis à cet effet, le dimanche
١	quatorze juillet mil huit cent
١	soixante-douze, à une heure du

DAMOUR. Pour les renseignements, s'adresser à Me Lamberet, notaire, ou à Me Damour, avoué.

Etude de Mº REYNIER, huissier à Lyon.

VENTE JUDICIAIRE

Mardi vingt-cinq juin mil huit cent soixante-douze, à dix heures

Une terre et prés dits des Liat- du matin, sur la place Gerson à tes, même commune, contenant Lyon, il sera vendu aux enchères environ un hectare quatre-vingt-quatre ares quatre-vingt-neuf d'hectolitres de vins rouge du centiares, confinée : au matin, midi, futs vides, ustensiles de par Claude Collard; au soir. par tonnelier, marchons, etc., etc. des-Alouettes, même commune, un fossé, et au nord, par Gelas. Le tout saisi. priétaire à Lyon, décédé;

Etude de Mº MICOLIER, avoué à Lyon, rue de la Barre, 10. VENTE

par la voie de la licitation judiciaire, en deux lots, séparés avec concours d'étranger en l'étude et par le ministère de Me Mury, notaire à St-Genis-Laval (Rhône),

D'UNE MAISON et d'une terre, sises en la commune de Saint-Genis-Laval, déron sept ares cinq centiares, con-pendant des successions des époux Poncet et Pacalet. Adjudication au dimanche sept

juillet mil huit cent soixante-Claude André, et au matin, par douze, à midi, sur les mises prix, savoir: Premier lot..... 4,000 fr. Deuxième et der-

300 fr. nier lot..... Pour extrait Signé, Micolier, avoué.

Etude de Mº RUCHON, avoué. sise à Lyon, rue Bât-d'Argent,

D'un jugement rendu le douze juin mil huit cent soixante-douze d'appareils brevetés de chaussage par la première chambre du trinal civil de Lyon. Il appert :

Que dame Marie Brame, épouse de M. Alexandre Cottarel, demeurant à Lyon, rue de l'Arbre-Sec. numéro 32, admise au bénéfice de l'assistance judiciaire, par décision du bureau de Lyon, du vingt-deux mai mil huit cent soixante-douze. A été séparée quant aux biens

d'avec le sieur Alexandre Cottanost, construite en pisé et com- à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, 32, actuellement sans domicile ni résidence connus et qu'elle a obtenu condamnation contre lui pour le montant de ses reprises otales.

Me Ruchon, avoué, a occupé dans l'instance pour la dame Cot-Pour extrait : Lyon, le...juin nil huit cent soixante-douze.

Signé, Ruchon.

Etude de Mº BALLOFFET, avoué à Lyon, rue des Augustins, numéro 13.

Suivant sentence des criées du tribunal civil de Lyon, du treize avril mil huit cent septante-deux enregistrée, M. François Levet, négociant à Lyon, cours Charlemagne, est resté adjudicataire, au prix de neuf mille trois cents francs, sur surenchère, de divers immeubles formant deux maisons, construites sur un terrain gravés pour dorure, etc. appartenant à la ville de Lyon, sis en ladite ville, cours Charlemagne, numéro 8, indivis entre ledit M. Levet et le sieur Claude

Chevalier, propriétaire, demeurant au Creusot, cours du Guide; ces immeubles sont confinés au levant par le cours Charlemagne, au midi et au couchant par les propriétés Desvignes, et au nord par la propriété Vassort. Copie collationnée de cette sentence a été déposée au greffe du tribunal civil de Lyon, ainsi que le constate un certificat du gref-

fier du premier juin suivant, enregistré, et ce certificat a été signifié: 1º A la dame Marie Garreau. épouse dudit Claude Chevalier; 2º A la dame Henriette-Joséphine Aubry, veuve de Jean Dechaume, sans profession, à Lyon,

cours Charlemagne, 12;
3° Et à M. le procureur de la République, près le tribunal civil de Lyon, par exploits enre-gistrés des huissier, Prudhot, du

Creusot, et Marillier, de Lyon, des treize et dix-huit juin. Les précédents propriétaires connus étaient: La dame Henriette-Joséphine

Aubry, veuve de Jean Dechaume; Ledit sieur Jean Dechaume qui était serrurier à Lyon; Ledit sieur Claude Chevalier; Le sieur Didier Chevalier, pro

Obl. Trésor.... Ob. Ville Paris.

Crédit Mobilier .

Ch. fer Or éans.

Autrichien....

Sud Lombard...

Mobilier espag ..

Paris-Lyon-Méd

- nouveau

- Lyonnais.

* * * * *

... ..

... .

Vu par nous, maire du deuxième arrondissement de Lyon, pour la légalisation de la signature ci-contre.

• • • •

.

... ..

. , , , ,

... ..

•••

... ..

... ..

. . . .

...

1.3.3

COUDRE

Et le sieur Desvignes, proprié- | Etude de Me FONBONNE, huissier à Lyon, rue Ferrandière,

taire à Lvon. Ces formalités ayant été remplies pour purger les hypothèques légales qui peuvent grever les immeubles adjugés au sieur Levet, toutes les personnes ayant droit à une hypothèque légale sur lesdits immeubles sont mises en demeure de la faire inscrire dans le délai de deux mois, à partir de ce jour, sous peine de déchéance. 3517

Etude de Me OULMANN, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, nº 100.

D'un acte sous seing privé in ervenu le premier juin mil huit cent soixante-douze, enregistré,

M. Hector Ledru, ingénieur civil, demeurant à Brignais, Dame Adèle Ledru, veuve de

M. Achille de Bournouville, Il appert: Que la société de fait qui existait entre les parties sous la rai-son sociale Ledru, de Bournou-

et dont le siége était à Brignais se trouve dissoute par suite du nal. déces de M. de Bournouville ; que M. Ledru l'associé survivant reste seul chargé de la liquidation de cette société à charge de rendre compte et que la raison sociale Ledru, de Bournouville et Cie sera conservée par le commerce de M. Paris traite les maladies des fem-Ledru sans qu'en aucun cas madame de Bournouville puisse encourir quelque responsabilité pour le fait dudit commerce à l'exploirel, son mari, ci-devant coiffeur tation duquelle elle demeure

étraugère. Un double dudit acte a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Lyon, le dix-neuf juin mil huit cent soixante-douze, et au greffe de la justice de paix de Saint-Genis-Laval le douze du meme mois. Lyon, le vingt juin mil huit

cent soixante-douze. Pour extrait conforme, Signé, Oulmann, avoué

Etude de Mo RATTON, huissier à Lyon, rue Lanterne, 29.

VENTE JUDICIAIRE

Le mardi vingt-cinq juin mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place des Cordeliers, à Lyon, il sera vendu divers objets saisis, tels que: tables, chaises, fauteuils, glaces, pendules, banques, secrétaire, commode, presses en fer, fers

VENTE JUDICIAIRE Le lundi vingt-quatre juin mil

uit cent soixante-douze, à dix neures du matin, sur la place Saint-Pothin, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant, de divers objets mobiliers saisis, tels que : tables, chaises, pendule, tableaux, batterie de cuisine, etc.

A VENDRE

rue de Lyon Revenu, 9,600 f.; prix, 162,000 f. S'adresser à M. MORAND, place des Terreaux, 7, au 1er, de midi à 34692 heures.

UNE MAISON

ON DEMANDE à emprunville et Cie pour l'exploitation tal de dix mille francs en rentes viagères. Bonnes garanties. S'adresser au bureau du jour-

mes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter avec grand succès la stérilité et ses diverses affections.

Mme Chrétien compte quinze années de succès qui dépassent toutes les prévisions et assurent à son traitement une immense supériorité sur toutes les métho-

A LOUER 29, cours du Midi, 29

Chambre garnie

avec balcon S'adresser au concierge.

INSECTICIDE VICAT

Les Cafards, les Punaises sont détruits en projetant Oran, et par transbordement pour Oran, et par transbordement pour avec l'insufflateur sur les groupes d'insectes cachés le jour, la poudre INSECTICIDE VICAT. Elle tue aussi les puces, poux, artes, fourmis, en saupoudrant avec le flacon dont on a percé de petits trous la capsule, les lits, les étoffes, les chiens, chats. volailles, fourrures.

Philippeville et Bone, tous les L'Insecticide Vicat, le premier et le seul garanti par la signature de l'inventeur, se vend en flacons à Paris, 125, rue St-Denis, à Lyon, 18, rue Bugeaud et chez tous les épiciers.

PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU



EMÉDAILLON CO AMÉRICAIN

COMPAGNIE

DOMBES & DES CHEMINS DE FER DU SUD-BST

au Capital de Douze Millions Cinq Cent Mille Francs

AVIS

ENTREPRENEURS de TRAVAUX PUBLICS

La Compagnie des Dombes et des Chemins de Fer du Sud-Est à l'honneur de prévenir MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'elle met en adjudication les travaux de terrassements et de grosse maçonnerie à exécuter à Lyon, dans la gare de Saint-Paul, ligne de Lyon à Les terrassements se composent d'environ cent cinquante mille mètres cubes de déblais.

Les terrassements se composent a environ con-4/5 environ dans le roc dur et 1/5 dans la terre. — Les matériaux extraits seront la propriété de l'Er

1/5 environ dans le 100 du 100 1/5 and 100 1/5 are preneur qui pourra en disposer à son gré.

Les plan, profil et cahier des charges de l'adjudication resteront déposés au siège de la Compagnic , rue des Archers, à Lyon, où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance tous les jours à 11 heures du matin, du 20 juin au 10 juillet 1872. Les soumissions seront reçues pendant le même laps de temps.

COMPTOIR DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS

TRAVAUX — INDUSTRIE — FINANCES

La Société a été fondée dans le but spécial de représenter sur la place de Paris les intérêts industriels financiers des départements. Elle comprend 3 services, savoir :

1º Les Travaux — 2º L'Industrie — 3º Les Finances

Une circulaire traitant de matières industrielles et financières est envoyée plusieurs fois par mois et à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à M. le Directeur du Comptoir, au siég social, 28, rue Grange-Batelière, à Paris.

AU COMMERCE & A L'INDUSTRIE

des connues. Consultations tous les jours de dix heures du matin à cinq heures du soir, Consultations tous les jours de la Maison Davis-Henry et Consultations tous les jours de la Maison Davis-Henry et Consultations tous les jours de la Maison Davis-Henry et Consultations tous les jours de la Maison Davis-Henry et Consultations tous les jours de la Maison Davis-Henry et Consultations tous les jours de la Maison Davis-Henry et Consultations tous les jours de la Maison Davis-Henry et Consultations tous les jours de la Maison Davis-Henry et Consultations tous les jours de la Maison Davis-Henry et Consultations tous les jours de la Maison Davis-Henry et Consultations tous les jours de la Maison Davis-Henry et Consultations tous les jours de la Maison Davis-Henry et Consultations tous les jours de la Maison Davis-Henry et Consultations tous les jours de la Maison Davis-Henry et Consultations tous les jours de la Maison Davis-Henry et Consultations de la Maison Davis-Henry et Consultation de la Maison Davis de la Maison Davis-Henry et Consultation de la Maison Davis de la Maison de la Maison Davis de la Maison Davis de la Maison de Gemmission-Rank, 23, Chaussée-d'Antin, Paris (Succursales à l'Étranger)

Traite toutes opérations ayant rapport aux affaires financières et industrielles. Donne des ouvertures de crédit, et facilite l'escompte de valeurs françaises et étrangères. Procure aux banquiers Aégoranes controls, pour les seconder dans leurs affaires, des valeurs sur toutes les places com-

merciales et des bordereaux sur tout pays. Renseignements privés et gratis sur tous titres, valeurs, actions, obligations, etc. -- Ecrire franco à la direction. (Joindre un timbre-poste

Départs de Cette pour :

Nemours, Gibraltar et Tan-

et Bone (sans transbordement) tous les mercredis et samedis.

Phillippeville et Bône, tous le

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

PAQUEBOTS A VAPEUR POUR L'ALGÉRIE ET LE LANGUEDOC

Transport des passagers et marchandises à prix réduits TRANSPORT DES DÉPECHES

Départs directs de Marseille pour : Nemours, Gibraltar et Tanger, tous les mercredis.

Alger, Bougie, Djidjelli, Stora

Alger, Bougie, Djidjelli, Stora et Bône (sans transbordement), tous les jeudis.

vendredis.

Mostaganem, Arzew et Oran, Mostaganem, Arzew et Oran, toutes les deux semaines, le satoutes les deux semaines. iendi. Cette, 3 départs par semaine. Marseille, 3 départs par semaine. Pour FRET ET PASSAGE, S'adresser :

Compagnie d'Assurances

Cette, chez M. G. Gaffarel aîné, quai de Bosc, 13; Lyon, au bureau de la Compagnie, quai de Retz, 12; Paris, chez M. Lagrange père, 31, boulevard Bonne Nouvelle.

CONTRE LE BRIS DES GLACES

FONDÉE LE 24 OCTOBRE 1829 Siége social à Paris, 11, rue de la Grange-Batelière

AGENTS GENERAUX A LYON

chez tous les Tapetiers. BENZINE J. GARDOT Pour enlever les taches de toutes

UN BON COCHER valet

munis de bons renseignements

désirent se placer tous les deux

S'adresser, par lettre, aux ini-

tiales P. C. G., bureau du Jour-

une Alsacienne ou Lorraine, pour

as de bons renseignements.

Inutile de se présenter si on n'a

S'adresser au bureau du jour-

Mouvelle Cuere d'Gardet à Oyon moire en écriment, moziment pas les plumes, a 'épaississant pas l'enter mois avert l'enter.

dans la même maison.

femme de chambre.

nal de Lyon.

les étoffes sans odeur et sus eltérer les couleurs. LE FLACON L'25 & 2'80 Dépôts à Lyon chez M. BERLE MM. FLACHAT ET COCHET, miroitiers-décorateurs, 2, rue parfumeur, 11, rue de Lyon, et au Dunoir ou 10, place Bellecour. — S'y adresser pour traiter. 3358 Bazar de la Concurrence. 3092

Lyon, 21 juin

BOURSE DE PARIS — Jeudi 20 Juin (de midi 1/2 à 3 h.)

	Précéd. clôture	Dernier cours	OBLIGATIONS	Précéd. clôture	Dernier
3 0/0 cpt jouissance janvier 34 5 0/0 Empr.]. août. cpt jouiss. nov 34 — D. Esc. j. janvier cpt 4/12 0/0 j. 22 sept. cpt Banque de France cpt 500 f. j. février 31 Crédit agricole cpt Crédit foncier cpt 500 fr. — 250 fr. p. 31 Société générale alg cpt Crédi indust. 500 fr. — 125 fr. 31 Crédit mobilier cpt 500 fr. j. 31 Société de Dépòts. J. nov cpt Société générale cpt 500 fr. — 250 fr. p. 31 Est. cpt 500 fr. j. octobre 31 Nord. cpt 400 fr. j. juillet 31 Nord. cpt 500 fr. j. juillet 31 Orléans. cpt 500 fr. j. juillet 31 Orléans. cpt 500 fr. j. juillet 31 Crédi immobilière cpt 500 fr. j. juillet 31 Crédit simmobilière cpt 500 fr. j. juillet 31 Crédit simmobilière cpt 500 fr. j. juillet 31 Crédit simmobilière cpt 500 fr. j. janvier 1867 31 Ce transatlantique cpt 500 fr. j. juillet 31 Canal de Suez cpt	54 35 54 40 85 70 85 85 85 55 78		Trésor, r. 500 int. 20 fr. j. janvier. Seine, r. 225 fr. int. 9 fr. id. Ville de Paris 1855-60 r. 500 j. sept. V. de Paris 1865 r. 500, 325 f. j. aeût. V. de Paris 1869 r 400 j. janv. V. de Paris 1871 3 0 r. 400 j. janv. V. de Paris 1871 3 0 r. 400 j. janv. Ville de Bordeaux, int. 3 fr nev. Ville de Bordeaux, int. 3 fr nev. Ville de Roubaix V. de Bruxelles 1862, int. 3 f. mars V. de Bruxelles 1862, int. 3 f. mars V. de Bruxelles 1868, id. janv Foncières 4 0/0 j. novem. id. id. 10° id. id. id. 1863 id. id. id. 1863 id. id. id. 10° id. id. Section id. Id. 10° id. 10° id. id. 10° id. 10	430 210 50 387 50 451 50 254 50 84 75 91 50 87 50 460 460 420 450 420 450 925 925 925 925 925 925 925 925 296 297 50 287 50 287 50 292 50	211 25 385 211 25 385 411 25 281 25 281 25 281 50 87 50 37 50 404 25 465 492 50 350 1000 498 75 296 498 75 297 50 282 50 288 290
Suez. — Délégations cpt Espagne 3 0/0 extérieur cpt Jouissance juillet 31	30 1/4	30 5/8 /.	Lyon fusionjanvier. Lyon 1866oct. Ouest, g. p. l'Etatjanvier.	292 50 284 ·· 288 ··	284 75 288
Etats-Unis 5 0/0	103 1/4 69 50 69 65	103 1/2 /: 69 55 69 75	Midi, g. p. l'Etat id. Est, g. p. l'Etat juin. Ardenn. g. p. l'Etat. janvier. Dauphiné, g. p. "Etat ia.	289 276 25 283 75 290	289 50 277 284
Dette turque 5 0/0		931 25 932 50	Bességesoct. Charentesid. Romainsjanv. Saragosseid.	275 189 50 204	276 189 -25 205
Crédit mob. espagnol	506 25 508 75 808 75 810	508 75 807 50 810 . ·	Nord de l'Espagne oct. rev. var. oct. 70 Portugaisjanvier	181	200 120 179
Autrichiens nouveaux cpt 500 f. 200 f. p. j. janvier. 31 Sud-Autrichien-Lombard cpt 500 fr. jcuiss nov 31 Nord de l'Espagne cpt	760 463 75 90	761 25 462 50 465	Eaux, int. 15 fr. r. à 500 fr	282 50 450 472 50 386 25 400 50	442 50

BUILDE DE IVON

B(DUR	SE D	E LY	ON	- Ven	dredi 21 Juin (de 11	h. a n	vidi 1/2).	
RENTES ET ACTIONS	Au comptant	Pr Cours		Plus bas	s Dr cours	ACTIONS	Dr Prix	OBLIGATIONS	Dr Pri
3 0/0	85 40 85 25	54 20 d 10 d 25 85 40 d 25	54 25 54 60 85 40 85 65	54 20 d 50 d 1	54 22 5 85 37 	Lyon. Guillotière Trois villes du Midi Vaise Vérone Florence Dijon Bayonne Aix Limoges Tarare Usines à Gaz réunies Montpellier.	••••	Ville de Lyon 1854-56 Ville de Lyon 1859 Ville de Lyon 1865-67 Ville de Lyon 1870 Ville de Lyon 1871 Ville de Lyon 1872. n. lib Ville de Lyon 1872. Lib Département du Rhône Ville de Paris 1865 Ville de Paris 1869 Ville de Paris 1871.lib De la Loire Rhône-et-Loire 4 0/0 Rhône-et-Loire 3 0/0	452 5 430 427 520 441 2 255
Italien	69 65	69 75 d 10 d 25 d 5 d 5 d 5		69 75 d 50 d 1 d 10 602 d 10 d 10	69 85 69 95	Fonderies Fond. et Forg. de Terre-Noi. la Voulte et Bessèges De l'Horme De Pont-Evèque Du Creusot H. F., For. et Aciéries de la mar. et des chemins de fer. Id. nouv De Fourchambault H. F. de Franche-Comté Forg. de C. et Commentry. Acièries et F. de Firminy HF. de Givors	645	Paris à Orléans 3 0/0. Paris-Lyon-Méd. j. janvier. j. avril. Méditerranée 5 0/0. Midi Dauphiné. Dombes, Sud-Est. Victor-Emmanuel, 62. Bons Lomb., r. 1872. sept r. 1875-76 r. 1877 et 1878 Lombards 3 0/0.	291 284 288 250
Paris-Lyon-Mé. Société Autrich. — nouvelles Lombards-Vénit Mobilier Espagn. Canal Suez Délégations	835 809 393	835 d 5 810 d 5 d	810	d 10 808 d 10 d 10 d 10 d 10 391 d 10	810	Aciéries de Saint-Etienne. Mines De la Loire De Montrambert. De Saint-Etienne. De Rive-de-Gier. Roche-la-M. et Firminy. Banques De France Comptoir Lyonnais. De Crédit Lyonnais. Comptoir d'esc. Collet et Ce. Soc. Lyonnaise de dépôts et comptes courants, 125 fr.p.	240 226 58	Chemins de fér Romains Saragosse Nord de l'Esp. priorité revenu varia Portugaises Rue de Lyon 1856 Rue de Lyon 1862 Terre-Noire 5 0/0 Terre-Noire 6 0/0 Firminy. Fonderies de l'Horme 5 0/0. Commentry 3 0/0 Fourchambault, 1re s	205 5 200 . 180 .
7 PRIMES POUR 3 0/0	d 10	d 25	d 50 	HAINE d 10	Reports	Crédit foncier Suisse Crédit foncier d'Autriche Bateaux Comp. générale de navigat Comp. des Grappins Comp. de navigation mixte. Comp. de Bateaux-Omnib	115	Fourchambault, 2° s	

BULLETIN FINANCIER

L'Emprunt, toujours l'Emprunt, plus rien que l'Emprunt! On ne sait rien de positif ni sur l'époque, ni sur le prix auquel il sera émis, ni sur rien de ce qui concerne ce cher emprunt et cependant avec notre « furia » ou plutôt notre légèreté habituelle, nous parlons de cet emprunt comme s nous étions fixés sur tous ces détails. On le traitait aujourd'hui ferme et à prime comme si le souvenir de ce qui s'est passé l'automne dernier pour l'emprunt de la ville de Paris était tout à fait oublié. Nous comprenons que le banquier, le gros capitaliste vende ferme ou

trice, un morceau de ce qu'il compte souscrire ou même le résultat qu'il obtiendra sur sa souscription, mais ce que nous comprenons moins, ces la hardiesse des spéculateurs qui viennent faire la contre-partie de ces vendeurs à coup sûr. Acheter quelque chose ferme à un prix indeterminé, acheter comme on dit vulgairement « Chat en poche », ne plait à aucune personne sensée, — et il faut vraiment venir à la Bourse pour rencontrer des gens souscrivant à de tels mar-

prime, mais toujours avec une prime rémunéra-

Et si l'Etat, grisé par le bruit que mille et un syndicats font déjà autour de lui, commettait la faute commise l'an dernier par la ville de Paris et voulait faire son émission à un prix trop élevé? Que diriez-vous, messieurs les acheteurs preneurs du chat en poche? Devenons donc un peu sérieux, un peu patients et attendons de savoir pour agir.

Les probabilités semblent augmenter pour que

l'émission ait lieu dans les premiers jours d'août; en conséquence, les cours des fonds fléchissent encore.

Le 3 0/0 ne vaut plus que 54.20 à 54.22 1/2;
l'emprunt 5 0/0 que 85.40 à 85.35. Le 6 0/0 (Morgan) lui-même ne résiste plus et tombe à 497.50. Les Italiens que nous appelions hier viennent-ils donc déjà à la rescousse de leur fonds national? on le dirait en le voyant si ferme, de 62.75

L'Autrichien est lourd de 810 à 808.75, malgré tous les Allemands syndiqués et non syndiqués L'action de Suez débute à 395, effleure le cours de 391.25 et reste à 392.50. Nous remarquons de bons achats dans ces cours. Quel crédit l'avenir, quelque le la cours de la c la Lombarde est cotée 465. quelque lointain qu'il soit, trouve parfois à la

L'action du Crédit Ivonnais est rare à 603.75. L'action du Crédit mobilier espagnol n'est pas GERVAIS.

cotée.

...

360

400

Gaz de Lyon 5 0/0.....

Domaniale (Autriche).... Emprunt Ottoman 1863....

Suez 5 010

- 1865.... - 1869.... 1865....

Val. de l'or. — Pièce de 20f..., ... 0/00

Lyon. Imprimerie H. Storck, rue de l'Hôtel-de-Villle, 78

Diverses

Omnium.....

Rue de Lyon

Rue de la Bourse...... Comp. générale des Eaux..

Omnibus de Lyon, 90 p. . . Dombes et Sud-Est, 250 p.

Comp. des Abattoirs

Verrerie de la Loire et du

Rhone.....

Croix-Rousse Lits Militaires t. p.....